

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°67 Décembre 2017

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

GENRE



Laïcards ?

« C'est l'anathème lancé à l'encontre des laïques... »

« Cette période de reculs sociaux génère une régression de la laïcité souvent réduite à la tolérance ou au dialogue interreligieux. ... »

P.2

Chanoine Macron

« Voilà le président d'une république laïque qui ne répugne pas à se parer d'honneurs religieux au mépris d'un des principes de la République qu'il entend représenter... »

P.4

La duplicité de Tariq Ramadan

« Ainsi, sous son discours aseptisé ou alambiqué, sous son apparence "d'intellectuel brillant, beau, parlant bien et plaisant aux jeunes" transparaît la duplicité, l'hypocrisie... »

P.8

Beaupréau-en-Mauges, dernier canton de France sans collège public

Un petit territoire où une soixantaine de communes ne possèdent toujours pas d'école publique et où l'enseignement confessionnel catholique était en position de quasi-monopole dans le premier degré, mais aussi dans le second degré.

P.12

Femmes en lutte : du passé faisons notre rage !

« Dans ce livre, j'ai cherché à démontrer la place primordiale des femmes dans la société et les luttes qu'elles sont contraintes de mener en permanence... »

P.16

De l'école publique au marché scolaire

« Les conservateurs et les libéraux de tout poil ont des stratégies différentes pour s'attaquer à l'école publique ... »

P.17

Pologne

Varsovie : une conférence sur la sécularité mais aussi une marche de nationalistes d'extrême droite

P.18

AGENDA

L'Observatoire de la laïcité scolaire 76 organise une conférence le 8 décembre :
Des officines patronales et des établissements privés contre l'école publique

Assemblée générale ordinaire du CREAL76
samedi 20 janvier 2018
(voir page 4)

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr



Sommaire

- 2 Édito : Laïcards
- 3 Chronique du mécréant : Vive la religiophobie !
- 4 Mots-croisés
Rétention, expulsions, recul des droits
- 5 Chanoine Macron
Le Latran, lieu de mémoire
- 6 La laïcité mise à mal par Laurent Wauquiez
Enseignement privé : toujours plus d'entre-soi social et de fonds publics !
- 7 La duplicité de Tariq Ramadan
- 8 OLS : courrier au président de région
Condoléances
- 9 Instances interconfessionnelles informelles
- 10 Les limites d'une révélation
Communiqué UFAL
- 11 Olympisme... suite
Note de lecture : L'invention de la liberté de conscience ou l'entrée dans la modernité
- 12 Beaupréau-en-Mauges, dernier canton de France sans collège public
Crèche à la mairie de Hénin-Beaumont, c'est non !
Cléricalisme ordinaire
- 13 Black Friday
Communiqué CNAL
- 14 À Rouen une exposition de photographies de classe au fil du Robec...
Que de titres religieux pour le président d'une République laïque
- 15 60 ans sans école publique
Note de lecture : Le Havre la rebelle
- 16 Note de lecture : Femmes en lutte : du passé faisons notre rage
- 17 De l'école publique au marché scolaire
- 18 Pologne : lueur d'espoir
Inquiétant
Canada : une maladie rare sans doute restée dans l'ombre de l'obscurantisme religieux
- 19 États-Unis : le cléricalisme aux confins de l'absurde
Inde : Être femme
Algérie : la ministre de l'éducation critiquée
- 20 Portugal : violence contre les femmes
Chronique de Rahan : Extinctions en vue

Édito

Laïcards ?

C'est l'anathème lancé à l'encontre des laïques¹. Rendant impossible tout débat, hypothéquant la recherche de l'unité des laïques comme celle de la lutte contre le racisme, le sexisme, cette disqualification offre une place à l'extrême droite qui déverse sa haine des musulmans en jetant des tweets sur le feu, dénaturant la laïcité en étendard identitaire national.

Mais la dévitalisation de la laïcité avait débuté par son adjectivation : ouverte, plurielle, apaisée, inclusive. C'est après la victoire en 1984 des partisans de l'école privée à 95 % catholique que cette relativisation de la laïcité s'est développée jusqu'à la Ligue de l'enseignement où Tariq Ramadan participe, de 1996 à 2001, à une commission composée de représentants des religions, d'athées et d'agnostiques. Ainsi la défaite laïque de 1984 avait-elle généré un recul de la laïcité fondée sur la notion de séparation des Églises et de l'État, prolongeant celle des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, chère à Montesquieu.

Nous voici arrivés à un moment de grande confusion où la laïcité fait souvent figure d'accusée. Celle, caricaturale, d'Houria Bouteldja du Parti des indigènes de la république qui professe : « *Mon corps ne m'appartient pas. Aucun magistère moral ne me fera endosser un mot d'ordre conçu par et pour des féministes blanches* »². Refus de l'universalisme des luttes émancipatrices, essentialisation des populations, groupes ou genres, écartent toute historicité, toute possibilité de convergence des luttes. Dès lors on se rapproche de la notion de guerre des civilisations théorisée par les néoconservateurs et ennemie des luttes émancipatrices. Le combat laïque et social est alors remplacé par les luttes des « racialisés » et le soutien à la religion supposée des « plus opprimés ».

« *La racialisation du discours public contribue à l'enfermement identitaire de la fraction déshéritée de la jeunesse populaire* »³ estiment au contraire le sociologue Stéphane Beaud et l'historien Gérard Noiriel. La culpabilisation collective par l'évocation du colonialisme par des organisations morcelant la lutte féministe ou antiraciste, utilisant un vocabulaire ambigu (nérophobie,

islamophobie), est une œuvre de division à connotation communautariste. Comme l'écrivait Daniel Bensaïd, « *On aura beau user ses semelles à marcher contre la guerre, pour les droits des sans-papiers, contre toutes les discriminations, on sera toujours suspect de garder quelque part en soi un colonisateur qui sommeille* »⁴. S'indignant contre ceux qui accordent trop d'attention aux « prestidigitateurs » néoconservateurs dont Tariq Ramadan est depuis longtemps un représentant, le philosophe Abdennour Bidar clame : « *Notre paresse et notre aveuglement ont fabriqué de toutes pièces ce joueur de flûte qui a entraîné une partie de la jeunesse musulmane vers l'abîme d'un néorigorisme déguisé en islam soft* »⁵.

Cette période de reculs sociaux génère une régression de la laïcité souvent réduite à la tolérance ou au dialogue interreligieux. La confusion à gauche, la guerre de tranchées qui s'y mène sur la laïcité ou la place de l'islam ne sont pas les moindres victoires des cléricaux, provoquant l'émiettement et la concurrence des combats émancipateurs, amplifiant l'emprise des religions, susceptible de conduire à l'avènement d'un nouveau concordat. Nous ne tomberons pas dans ces pièges, nous continuerons à œuvrer à la convergence émancipatrice des combats laïque et social. □

Francis Vanhée
Président du CREAL76
Le 1 décembre 2017

¹ Libération du

16.11.2017, Le Figaro du 23.11.2017, ...

² Les Blancs, les Juifs et nous : vers une politique de l'amour révolutionnaire. Paris : la Fabrique éd. 2016

³ Le Monde du 14.11.2012

⁴ Bensaïd, Daniel. Fragments mécréants, Mythes identitaires et république imaginaire, ed. Lignes, 2005

⁵ Le Monde du 15.11.2017

« Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents ».

Abd Al Malik

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Vive la religiophobie !

« La foi fait de la conscience éthique une conscience esthétique : Dieu, pour l'homme, rend le bien beau. » (T. Ramadan).

Ces saintes paroles du théologien musulman, prennent évidemment, depuis quelques jours, tout leur relief. Il n'est bien sûr pas question ici de porter de jugement avant que la justice n'ait fait son travail, mais on peut constater dès aujourd'hui les dégâts collatéraux de cette lamentable affaire.

Le premier d'entre eux est qu'encore une fois, les vraies questions sur la place des religions dans le débat sur l'éthique et la morale ne seront pas posées. En lieu et place, on a droit à un échange d'anathèmes par voie de presse et de messages assassins sur les réseaux sociaux. Islamo-gauchistes contre islamophobes, et curieusement ce sont les religieux qui se sortent le mieux de cette caricature de débat, ravis de la virginité toute neuve que leur confère leur sort de victimes médiatiques.

Il est vrai qu'en chevalier blanc de la cause laïque, M. Valls est peu crédible, lui qui comme premier ministre, n'a jamais remis en cause le financement massif des écoles confessionnelles par la puissance publique. Que dire de T. Ramadan et de ses soutiens sur le dossier de la dignité des femmes et de la défense de leurs droits ?

« En matière de religions, l'Histoire le montre, nous progressons à reculons et pas autrement. » Cette sinistre prédiction de Mark Twain, (oui, celui de Tom Sawyer), se vérifie malheureusement plus d'un siècle après sa mort.

Qu'est ce qui suscite le malaise dans cette histoire ? Qu'est-ce qui retient la presse de mettre au pilori T. Ramadan, comme l'avait été en son temps D. Strauss Kahn, ou plus récemment d'autres personnalités publiques accusées de harcèlement ou de viol ?

Comme dans les plaintes contre les prêtres pédophiles, on entre en terrain miné. Comment accuser d'indignité des personnes qui veulent s'imposer à tous comme des guides, des repères moraux, sans passer pour un islamophobe, ou un mécréant ?

C'est pourtant une occasion, parmi tant d'autres de faire la preuve que la foi ne sauve pas l'individu de son humanité, et heureusement. « Bref, le problème, ce n'est ni le Coran, ni la Bible, romans soporifiques, incohérents et mal écrits, mais le fidèle qui lit le Coran ou la Bible comme on lit une notice de montage Ikea. Il faut tout bien faire comme c'est marqué, sinon l'univers se pète la gueule... » (Charb). La religion n'est pas le remède idéal pour soigner les névroses, les obsessions

des agresseurs sexuels, pas plus qu'elle n'est utile pour éduquer nos enfants ou pacifier nos sociétés.

On pourrait même dire que des religions qui placent la femme à l'ombre de l'homme, qui multiplient les interdits à son encontre et qui ne lui reconnaissent pas le droit à disposer de son corps, n'aident pas le machiste de base à garder le contrôle de ses nerfs, pour ne parler que d'eux. Et sur cette question, les églises ont peu de divergences de fond.

E. Macron a récemment déclaré : « La laïcité, ce n'est pas une religion d'État, c'est une exigence politique et philosophique, ça n'est pas la négation des religions, c'est la capacité à les faire coexister dans un dialogue permanent ». Cette déclaration tourne le dos à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905. Elle remet au centre du jeu les croyances, elle les légitime non pas en tant que quêtes individuelles, mais en tant que porteuses d'un discours collectif dont le « dialogue permanent » peut éclairer les débats sociaux et influencer sur la vie politique. Donner une tribune à des responsables religieux, auto-proclamés porte-parole de leur communauté, ou inviter à des colloques des intellectuels sans préciser leur engagement religieux, c'est à coup sûr favoriser la crispation et le communautarisme, et donner à la religion un poids moral qu'elle était progressivement et heureusement, en train de perdre.

Dans l'esprit des hommes politiques du début du XX^e siècle, le combat républicain et démocratique qu'ils menaient et qui a abouti à la séparation des Églises et de l'État, n'était pas dissociable d'une volonté de s'émanciper de la soumission à tous les dogmes y compris et surtout à la foi religieuse. Certes ces lois nous protègent, mais rien n'est acquis.

C'est de cette lucidité dont nous avons besoin aujourd'hui sans avoir peur des insultes et des amalgames. De ce courage, aussi pour affirmer nos convictions et combattre l'aveuglement religieux et son inépuisable et mortelle volonté d'hégémonie. Comme disait Dwight MacDonal, il y a plus de danger « dans le silence des pantoufles que dans le bruit des bottes ». □

CREAL76
www.creal76.fr

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« Les religions sont comme les vers luisants, il leur faut de l'obscurité pour briller. »

SCHOPENHAUER

grille n° 49

MOTS CROISÉS

grille n° 50

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	Y	C	O	P	H	A	N	T	E
2	C	O	U	T	R	E	S		U	S
3	O	G		E	E	V		N	A	O
4	L	I	E		T	E	T	A	N	T
5	A	S	S	U	R	A	I		T	E
6	R		T	E	A			D	E	R
7	I	R	O	N	I	S	A	I		I
8	S	I	M	I	L	A	I	R	E	S
9	E	T	A		L	E	D	A	I	M
10	S	E	C	R	E	T	A	I	R	E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



Rétention, expulsions, recul des droits

Nous sommes désormais sous le coup de la loi antiterroriste, adoptée le 18 octobre, qui a pérennisé en les intégrant nombre de dispositions d'un état d'urgence qui devient ainsi permanent. La loi renforce, au détriment de l'ordre judiciaire, les prérogatives de l'État via le ministère de l'Intérieur, les préfectures et la police. Après le double meurtre du 1^{er} octobre 2017 à Marseille suivi d'un rapport de l'Inspection générale de l'administration, c'est par voie de circulaire aux préfectures que Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, leur demande de faire preuve de zèle pour enfermer et expulser toujours plus. La Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués) constate un doublement du nombre de personnes enfermées dans les centres de rétention administrative où elle intervient. « Cette invitation à la disproportion fait payer aux personnes étrangères le prix fort d'une lutte antiterroriste dévoyée ». Ce zèle se traduit par une explosion des violations des droits des personnes étrangères : familles séparées, renvoi dans des pays à risques, demandeurs d'asile enfermés... Le harcèlement policier, judiciaire ne cesse vis-à-vis des personnes apportant une aide aux migrants, comme pour Cédric Herrou, agriculteur dans la vallée de la Roya près de la frontière italienne. « Le grand écart entre, d'une part, le discours du Président de la République sur son attachement à la Convention européenne des droits de l'homme et au respect des droits fondamentaux, et, d'autre part, la politique mise en œuvre sur le terrain est manifeste ». □

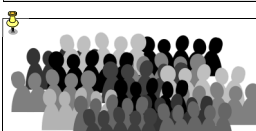
Source : <http://www.lacimade.org/presse/deux-plus-de-personnes-enfermees-retention-machine-a-expulser-saffole/>

HORIZONTALEMENT

1. Inspiré d'Arlequin ?
2. Quand ça sera comme ça, ça ira.
3. On s'y couchait pour manger.
4. Siffle à l'oreille ; ça dure mais en raccourci ; police pour GI.
5. Rien de tel pour s'envoyer en l'air.
6. Homme de grande altitude ; droit dans ses bottes mais sans voyelles.
7. Rendra plus compréhensible.
8. Titre de propriété ; ferai des éclats ?
9. Ils n'avaient réclamé ni la gloire ni les armes ; doit suivre le sillon.
10. Pris la responsabilité.

VERTICALEMENT

- A. Avatar anglican.
- B. Que dire de plus ; en souvenir de Lugus dit-on.
- C. Ferme le kimono ; les Tchèques lui doivent leur hymne national ; c'est pareil que pareil.
- D. Curieux moine charadriiforme.
- E. Inséparables de la hache ; cœur d'ouïe.
- F. Pas très fiable avec NO ; salpêtres.
- G. Non acquise ; pratiqua la poésie ou miliaires.
- H. Variété d'Opus bien influente ; religieux.
- I. Celui du fleuriste n'en est pas un ; mènent à la mer en Lan guedoc.
- J. Un éclairage qui sait prendre de la hauteur.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 20 JANVIER 2018

MALAUNAY (Espace Néhoul)

avec Nedjib Sidi Moussa

auteur de *la Fabrique du musulman*

Retenez cette date dès à présent



Chanoine Macron

Ainsi, les citoyens français seront gouvernés par un chanoine sans même avoir besoin de voter pour ce subalterne du Pape nommé par l'autorité vaticane. Le président Macron a fait savoir au chapitre de la basilique romaine du Latran qu'il accepte ce titre honorifique.

Tradition d'Ancien Régime

La tradition de ce titre réservé au monarque français puise ses origines dans les relations entre le Vatican et la France d'Ancien Régime. En 1482, Louis XI avait accordé des droits au chapitre du Latran sur l'abbaye bénédictine de Clairac en Aquitaine. Quand à partir du début du XVI^{ème} siècle le protestantisme prend de l'importance dans la région, cette abbaye va vite être considérée comme « le creuset des idées de la Réforme » et « citadelle du protestantisme ». Le chapitre du Latran cesse alors de percevoir les revenus de l'abbaye.

Vieille affaire de gros sous

Le 22 septembre 1604, Henry de Navarre devenu Henri IV ayant renoncé au protestantisme, confirme le chapitre dans ses droits et fait en sorte qu'il soit en mesure de toucher les revenus de l'abbaye. En contrepartie, le chapitre attribue au roi de France le titre canonial de « premier et unique chanoine honoraire » de la basilique romaine du Latran¹. En 1729, Louis XV augmente les revenus du chapitre de deux prieurés dépendant de l'abbaye de Clairac. La Révolution française supprime ces droits en 1791. Louis XVIII, Charles X et Napoléon III les restaureront sous forme d'une rente, qui sera définitivement supprimée en 1871.

Il est dommage qu'Emmanuel Macron n'ait pas confirmé sa venue au Latran lors de la cérémonie à l'Hôtel de Ville de Paris, ce 22 septembre, pour le 500^{ème} anniversaire de la Réforme protestante au cours de laquelle il est intervenu ! On peut se demander comment les huguenots auraient apprécié ce rappel à l'histoire du protestantisme hexagonal.

Honneurs liturgiques

Depuis 1604, chaque année et à la date anniversaire de la naissance d'Henry IV, le 13 décembre, au cours de la messe de la Sainte-Lucie, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège est encensé (comprendre ici : honorer en agitant un encensoir) et reçoit les honneurs liturgiques, en lieu et place du

roi... même devenu président de la République. Notons pour l'anecdote que ce titre honorifique confère à son titulaire le privilège exclusif de pouvoir entrer à cheval dans l'enceinte de la basilique.

Après être tombé en désuétude, ce titre a été sorti de l'oubli par René Coty en 1957. Le général de Gaulle en 1967, Valéry Giscard d'Estaing en 1978, Jacques Chirac en 1996 et Nicolas Sarkozy en 2007 ont fait le chemin de Rome pour prendre possession de leur stalle dans la basilique. Georges Pompidou, François Mitterrand, François Hollande tout en ne refusant pas le titre n'ont pas effectué le voyage.

L'occasion fera-t-elle le larron ?

Dans sa réponse positive, le président Macron annonce qu'il entend venir à la réception de son titre lors d'un prochain déplacement à Rome, sans toutefois préciser de date qui ne devrait probablement pas être celle de l'anniversaire de la naissance d'Henry IV pour la messe de la Sainte-Lucie. Toutefois, le 15 octobre dernier, la ministre des Affaires européennes Nathalie Loiseau, en déplacement au Vatican, avait déjà fait part du souhait du président de venir à Rome rencontrer le pape François.

Voilà le président d'une république laïque qui ne répugne pas à se parer d'honneurs religieux au mépris d'un des principes de la République qu'il entend représenter. La laïcité, qui fait que la République ne « reconnaît aucun culte » n'en interdisant aucun, se transforme peu à peu en arbitre des élégances intercommunautaires. Au fait, le Vatican proposerait-il le titre Chanoine du Latran à un Président qui ne serait pas de confession catholique ? ☐

¹La basilique du Très-Saint-Sauveur et des saints Jean Baptiste et Jean l'Evangéliste plus connue sous le nom de basilique Saint-Jean-de-Latran est l'une des quatre basiliques majeures de Rome édifiée sur le mont Latran, premier édifice monumental chrétien construit en Occident, à partir de 320. C'est l'église cathédrale de l'évêque de Rome, le pape. Comme le palais du Latran qui lui est contiguë, elle est la propriété du Saint-Siège et bénéficie du privilège d'extraterritorialité.

Le Latran, lieu de mémoire

Le Latran fut le théâtre de divers synodes et autres conciles dont le but principal fut de mettre de l'ordre dans les dogmes et organisations de l'Eglise catholique. Y compris en utilisant la manière forte. Retenons ces quelques épisodes annonciateurs de bien des turpitudes assez éloignées de l'amour de son prochain....

Deuxième concile (4 au 11 avril 1139)

Il fut convoqué pour mettre fin au schisme d'Anaclet. Outre les schismatiques, il déclara hérétiques les manichéens et les gnostiques. Il formula les premières condamnations contre les cathares et les béguines.

Troisième concile (mars 1179)

Entre autres décisions, le canon : 27 exhortations à la croisade contre les Albigeois - croisade qui n'est entreprise que plus tard, sous le pape Innocent III, anathèmes contre les cathares.

Quatrième concile (11 au 30 novembre 1215)

Le IV^{ème} concile du Latran revêt une importance considérable dans l'histoire de l'Eglise. Il a adopté des positions porteuses de danger, notamment en matière de politique et l'accent mis sur la répression contre les juifs et les hérétiques laisse préfigurer l'Inquisition.

Cinquième concile (3 mai 1512 au 16

mai 1517)

Sur le plan doctrinal, le concile reconnaît l'imprimerie comme un don de Dieu, mais soumet, - sous peine d'excommunication - la parution des textes imprimés à l'autorité du pape, des évêques et de l'Inquisition.

Fondation de l'État de la Cité du Vatican

C'est également au Latran que le 11 février 1929 furent signés les fameux accords du Latran accords conclus entre le Saint-Siège et l'État italien représentés respectivement par le cardinal Pietro Gasparri et Benito Mussolini qui consacreront la fondation de l'État de la Cité du Vatican. Ce fut Pie XI, pape de 1922 à 1939, qui fit donc le premier Chef de l'État du Vatican.

La laïcité mise à mal avec Laurent Wauquiez

Alors qu'il avait fait parler de lui avec l'installation d'une crèche dans le hall du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dont il est président - décision heureusement invalidée par le tribunal administratif de Lyon - Laurent Wauquiez s'attaque désormais à l'école publique.

Le lundi 2 octobre, il annonce dans un communiqué de presse, en tant que président de région Auvergne-Rhône-Alpes, son soutien moral et financier aux lycées privés : « *Je crois fermement à la place de l'enseignement privé (...). Les établissements privés signifient pour les parents une promesse forte, celle de pouvoir amener chaque élève vers la réussite.* » La vice présidente du Conseil régional surenchérit : « *La réussite du privé doit être un moteur pour l'ensemble du tissu éducatif régional.* »

Ainsi, dans la Région, l'enseignement public n'aurait plus mission d'assurer la réussite des élèves...

Ces déclarations sont accompagnées de chiffres : alors que les élèves des lycées d'enseignement privé représentent 27,5 %

de l'effectif des lycéens pour 44 % des lycées de la Région, Laurent Wauquiez et ses acolytes décident d'augmenter le soutien à l'investissement des établissements de 60 % !

Pire encore, la Région décide d'accorder une enveloppe de 50 millions d'euros supplémentaires aux lycées privés pour la création ou l'extension de lycées privés dans des zones à forte tension démographique. Ces crédits seront puisés dans l'enveloppe du plan d'investissement des lycées publics, sur 3 ans. C'est la première fois qu'un financement destiné à l'école publique est accordé à l'école privée.

L'école publique doit rester la seule garante de la réussite de nos enfants, ce transfert est inadmissible. De nombreuses associations sont montées au créneau et tentent de faire annuler cette décision.

À l'heure où Laurent Wauquiez a toutes les chances de gagner la présidence du parti les Républicains, on imagine bien que la loi Debré a encore de beaux jours dans notre pays... □

article envoyé par une adhérente de Haute-Savoie.

Enseignement privé : toujours plus d'entre-soi social et de fonds publics !

Le document RERS 2017 (Repères et références statistiques) publié par le ministère de l'Éducation nationale indique que le secteur privé, en 2016, accueillait 933 000 élèves dans le premier degré dans 5 400 écoles. 96,3 % de ces élèves fréquentaient une école privée sous contrat, le reste étant scolarisé dans des écoles privées hors contrat sans possibilité – normalement - de financements publics. Les 3 500 établissements privés sous contrat scolarisaient 97,2 % des 1 180 000 élèves du secondaire.

Entre 2009 et 2016, le taux de fréquentation des élèves du 1er degré dans les écoles publiques varie peu, passant de 86,5 % à 86,3 % Notons que dans cette période, la part du privé hors contrat passe de 0,2 à 0,5 %. La part du public dans l'académie de Rouen est de 91,2 % et de 87,7 % dans celle de Caen.

Pour le second degré, la part du public évolue peu au niveau national : de 78,7 % en 2010 à 78,8 % à la rentrée 2016, mais si on remonte à 1990, la part du public a reculé de 1 %). Dans l'académie de Rouen, la part du public au niveau secondaire est de 84,3 % et de 77 % dans celle de Caen.

Encore une fois, les constats montrent un entre-soi social nuisible à la mixité sociale. La part des écoles publiques pour les classes et structures scolarisant des élèves en difficulté est de 93,5 %, dépassant de plus de 7 % la part du public dans la scolarisation totale. C'est le même constat pour le second degré avec un taux de 95 % pour ces classes et structures. Par ailleurs, plusieurs études avaient déjà pointé que les enfants des catégories socioprofessionnelles favorisées étaient proportionnellement deux fois plus nombreux dans l'enseignement privé. Le décret de 2016 (2016-1452) sur le contrôle de l'instruction dans la famille ou dans les établissements privés hors contrat avait été attaqué par les partisans du privé. Un arrêté du Conseil d'État du 19.07.17 valide ce décret en faisant prévaloir le droit à l'instruction de l'enfant sur la liberté de l'établissement.

Le PLF 2018 (Projet de loi de finances) donne un budget en faveur de l'enseignement scolaire privé de 7,55 milliards €, en progression constante (7,08 milliards en 2012, 7,43 en 2017), essentiellement pour le paiement des salaires des 134 790 enseignants du privé sous contrat en 2018 (+ 666). Dans ces crédits ministériels, 677 millions pour le fonctionnement des établissements privés et 152 millions pour la formation initiale et continue de leurs enseignants (depuis les accords Lang-Cloupet de 1992). Pointons aussi une dépense non obligatoire puisque la loi Debré de 1959, qui ouvre au privé le bénéfice des fonds publics, ne concerne que l'enseignement obligatoire à partir de 6 ans : 479 millions pour les classes maternelles privées !

Plusieurs amendements ont été présentés lors de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation lors de la séance du 3 novembre : transfert des 114,4 millions € supplémentaires destinés à l'enseignement privé (programme 139) vers l'enseignement scolaire public, augmentation des crédits « santé scolaire » du public par transfert du programme 139, prévision d'un rapport parlementaire concernant le financement de l'école privée par les collectivités territoriales... Tous rejetés !

Écoutons le cri du cœur de la députée Nadia Es-sayan (Modem) : « Je ne peux que réagir à cette volonté de prendre à l'enseignement privé pour alimenter l'enseignement public. Je pensais que nous étions davantage dans une période apaisée à ce sujet. Les deux enseignements sont complémentaires : le privé sert souvent de lieu d'expérimentation, récupère souvent des élèves en situation d'échec qui y trouvent une nouvelle chance et sert également d'émulation pour l'enseignement public. Le ministère gère bien son budget, sans avoir à diviser les populations. » Au-delà des contre-vérités, pour cette élue Modem soutien de Macron, le privé est premier de cor-dée contre l'école publique ! □

La duplicité de Tariq Ramadan par Roger Evano

Le CREAL76 publie cet article paru le 3 novembre sur Mediapart avec l'aimable autorisation de son auteur

Si nous devons rester prudents en attendant les suites judiciaires aux deux plaintes pour viol contre Tariq Ramadan, nous pouvons cependant nous interroger sur les faits déjà révélés.

L'absence de réfutation claire et nette de T. R. permet d'affirmer qu'il a eu des relations sexuelles avec les plaignantes. Ses pratiques étaient bien connues de son entourage. Ainsi Bernard Godart, conseiller de J.P. Chevènement, N. Sarkozy, B. Hortefeux et M. Valls, connaissant bien T. R., répond à un journaliste de l'Obs : *"Il (T. R.) avait beaucoup de maitresses, consultait des sites, des filles étaient amenées à l'hôtel à la fin de ses conférences, il en invitait à se déshabiller, certaines résistaient et il pouvait devenir violent et agressif, ça, oui. Mais je n'ai jamais entendu parler de viol. J'en suis abasourdi"* (cité par Marianne du 3 novembre).

L'adultère n'est pas un crime et ne relève pas des tribunaux, dans notre société. C'est une question de vie privée, dont nous n'avons pas à nous mêler en tant que citoyens. Mais le cas de T. R. est différent. Depuis des décennies, il bat les estrades pour défendre, au nom de l'islam, une morale rigoriste, il déclare que les relations sexuelles hors mariage sont *"une énormité, une erreur énorme"* que les piscines mixtes *"ne sont pas saines, pas islamiques"* et en interrogateur obsédé *"il se porte où ton regard, hein ?"*. Tout le monde se souvient que, lors d'un débat avec Sarkozy, il avait défendu l'idée d'un moratoire sur la lapidation des femmes adultères.

Ainsi, sous son discours aseptisé ou alambiqué, sous son apparence *"d'intellectuel brillant, beau, parlant bien et plaisant aux jeunes"* transparaît la duplicité, l'hypocrisie. *"L'habit ne fait pas le moine"* dit-on. Les actes du pourfendeur d'adultère contredisent ses paroles.

À plusieurs reprises¹ j'ai été amené à mettre en doute ses prises de position, lui qui manie la rhétorique pour camoufler le fond de sa pensée. Il est nécessaire de le relire attentivement. Ainsi lorsqu'il énonce sa position sur l'égalité des hommes et des femmes, point central du discours religieux, il nous dit : *« Pourquoi dans la tradition chrétienne, par exemple, la conception de l'Homme est-elle liée à une considération morale : nous sommes certes tous égaux, mais la femme fut tentée et elle est la tentatrice ? Question centrale quant à la conception de l'Homme : commence-t-on par la qualification morale de l'être humain afin de déterminer qui est coupable et de quoi il est coupable ou part-on de l'innocence de l'Homme afin de déterminer quelle est sa responsabilité ? Nous ne sommes pas sortis de cette problématique, de cette idée que nous avons certes la même dignité, mais pas forcément le même type de rapport à la moralité, au bien ou au mal ² »*. Si nous lisons bien la femme est la tentatrice, elle n'a pas le même rapport à la moralité.

Dans *L'islam en questions* Tariq Ramadan formule différemment sa position : *« L'islam offre un cadre de référence dans*

lequel se dessine une conception globale de l'être humain, de l'homme, de la femme, et de la famille. Deux principes sont essentiels : le premier fonde l'idée d'une égalité entre l'homme et la femme devant Dieu, le second celui de leur complémentarité sur le plan social. Selon cette conception, c'est l'homme qui est responsable de la gestion de l'espace familial mais le rôle de la mère y est central ». Égalité devant Dieu, cela ne porte pas à conséquence, mais dans la société c'est l'homme qui est le chef. La place de la femme n'est envisagée que comme épouse et mère. Tariq Ramadan dessine ainsi la hiérarchie des sexes traditionnelle, celle qui est mise en œuvre dans les pays musulmans, celle que rappelait récemment le président Erdogan soutenu par les Frères Musulmans. Il se refuse à reconnaître une égalité des hommes et des femmes, qui soit politique, sociale et juridique. Le parti Ennahdha en Tunisie (parti des Frères Musulmans) a défendu le principe de complémentarité des hommes et des femmes contre celui d'égalité.

Plusieurs auteurs dont Caroline Fourest ont montré le double discours de T. R. Il est ici manifeste. Sa pensée réelle se révèle lorsque l'on compare ses pratiques aux valeurs qu'il affiche en public. Il nous faut lire T. R. avec en arrière-plan sa volonté de transmettre, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, des principes archaïques de l'islam, ici, de fait, une inégalité des hommes et des femmes.

Ce n'est pas le seul domaine où le double discours est reconnaissable. Celui qui se prétend démocrate présente sa filiation avec son grand-père Hassan Al-Bana fondateur des Frères Musulmans, comme n'étant pas uniquement génétique mais surtout de pensée : *« J'ai étudié en profondeur la pensée de Hassan al-Banna et je ne renie rien de ma filiation. Sa relation à Dieu, sa spiritualité, son mysticisme, sa personnalité en même temps que sa pensée critique sur le droit, la politique, la société et le pluralisme restent des références pour moi, de cœur et d'intelligence. (...) Son engagement aussi continue de susciter mon respect et mon admiration³ »*.

Or Hassan Al-Banna définit l'islam comme *« à la fois religion et État, Coran et sabre »*, *« une organisation complète qui englobe tous les aspects de la vie. C'est à la fois un État et une nation, ou encore un gouvernement et une communauté. C'est également une morale et une force, ou encore le pardon et la justice. C'est également une culture et une juridiction, ou encore une science et une magistrature. C'est également une matière et une ressource, ou encore un gain et une richesse. C'est également une lutte dans la voie d'Allah et un appel, ou encore une armée et une pensée. C'est enfin une croyance sincère et une saine adoration. L'islam, c'est tout cela de la même façon »*. Définition sans ambiguïté d'une théocratie totalitaire. Il n'est pas possible de défendre la pensée de Al-Bana et se dire démocrate.

Nous verrons plus tard, lorsque la justice aura fait son travail si,



À l'AG du CREAL76 en janvier 2017

en plus d'être un imposteur, il est un pervers sadique décrit par ses accusatrices. Il fait partie de cette cohorte de prêcheurs de haine qui parlent de paix mais fomentent la guerre, de ceux qui prônent la défense des opprimés mais recourent aux bienfaits d'États qui traitent comme des esclaves les émigrés qui y travaillent : 1 500 000 Népalais, Pakistanais, Afghans... sont exploités pour des salaires de misère, cloîtrés dans des camps de travail et sont privés de leur passeport au Qatar. La situation est semblable en Arabie Saoudite. Rappelons que T. Ramadan est président du Centre de recherche sur la législation islamique et l'éthique, installé à Doha. Il le dirige avec Y. Al-Quara-

dawi le prêcheur islamiste de la chaîne Al Jazeera. Sa chaire universitaire à Oxford a été créée et est financée par le Qatar.

Cette affaire aura le mérite de lever le voile sur sa personnalité et ouvrira les yeux de ceux qui ont pu, de bonne foi, se laisser abuser. Le courage de celles qui permettent cela mérite notre admiration et notre soutien. □

¹ Roger Evano, La démocratie face au défi de l'islamisme, ed. L'Harmattan, 2016

² Edgar Morin et Tariq Ramadan, Au péril des idées, Presses du Châtelet, 2014, p. 38

³ Alain Gresh et Tariq Ramadan, L'Islam en questions, Sindbad, 2002, p. 33-34

L'Observatoire de la Laïcité Scolaire a envoyé ce courrier au président de la région Normandie à propos des deux classes Espérance Banlieues implantées au Havre et à Caen.

FONDS PUBLICS POUR LA SEULE ÉCOLE PUBLIQUE

Observatoire de la Laïcité Scolaire 76

Monsieur le Président,

L'Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine-Maritime OLS76* s'inquiète du soutien de la Région Normandie aux deux classes de seconde industrielle et structurante des Centres de formation d'apprentis de l'industrie qui fonctionnent depuis la rentrée 2016 au Havre et à Caen.

La Région finance ce projet à hauteur de 265 749 € tout comme le fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie A2I, émanation de l'Union des industries des métiers de la métallurgie, branche du MEDEF.

Ce dispositif est porté par l'Association pour le développement de la formation industrielle ADFI basée à Alençon et qui est un établissement privé hors contrat avec l'État. Dans un tel cas de figure, le financement public pose problème.

La pédagogie ainsi que la participation au recrutement des élèves est assurée par la Fondation Espérance Banlieues dont

le Président Eric Mestrallet était présent lors de l'inauguration du 21 mars 2017. Cette fondation promeut des écoles privées hors contrat avec le soutien financier de la Fondation pour l'école dont M. Mestrallet est vice-président. Sa présidente Anne Coffinier a été un soutien de La Manif pour tous. Le trésorier de cette fondation reconnue d'utilité publique n'est autre que Pierre de Lauzun, chevalier de l'ordre équestre du Saint Sépulcre-de-Jérusalem.

La pédagogie quasi militaire mise en place par Espérance Banlieues n'est pas sans poser des problèmes graves. Ils ont conduit récemment des parents d'élèves du cours Ozanam Espérance Banlieues de Marseille à déposer des plaintes pour « violence sur mineur de moins de quinze ans, non-assistance à personne mineure en danger, abus de confiance ».

L'Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine-Maritime, qui souhaite que les fonds publics aillent à la seule école publique, vous demande d'annuler le soutien notamment financier à ce dispositif de classes de seconde industrielle structurante.

Veuillez croire en l'expression de nos sentiments laïques,

*OLS 76 est composé d'élus-e-s, de syndicats (FSU 76, Snuipp-FSU 76, Sud-Education 76, Snuep-FSU), d'associations (Comité de Réflexion et d'Action Laïque 76, DDEN de Seine-Maritime, FCPE 76)

Le 5 octobre 2017, pour l'OLS 76, Francis VANHÉE

Condoléances

Nous avons appris le décès de Robert Gigot, adhérent du CRÉAL76.

Il a été tout au long de sa longue vie militante, fidèle à l'idéal laïque dans ses activités syndicales à la FEN et au SNI, dans ses engagements mutualistes et dans sa participation active

au développement d'associations au service de l'enfance et de l'École publique, en particulier la MAE, la Fédération des Autonomes, de l'Union Solidariste Universitaire et les Pupilles de l'enseignement public (PEP76) dont il a été secrétaire général de 1973 à 1987

Que sa famille et ses proches soient assurés de notre sympathie.

Notre site Internet : **www.creal76.fr**



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : Vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».

- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.

- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».

- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis et [inscrivez-vous \(vous et vos amis\) à la newsletter !](#)

« La religion est un champ où poussent les sophismes. En y semant quelques peurs, on y récolte plus tard des dieux, des paraboles et, en saison, des prophètes. »

Francis MALKA

Instances interconfessionnelles informelles

Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, lors d'une réunion à l'Élysée le 5 septembre 2017, a dévoilé la feuille de route qu'il a reçue de l'Élysée et Matignon lui donnant la mission de poursuivre la structuration de « l'islam de France ». Il a évoqué le projet de réunir autour de lui : *« En complément des cadres bilatéraux de relations avec les représentants des cultes, une instance informelle de dialogue et de concorde entre les autorités des principaux cultes pourra être réunie autour du ministre. »*

Informelle vous dis-je !

Dès son arrivée place Beauvau, le ministre de l'Intérieur et par ailleurs chargé des cultes s'était montré attaché à une laïcité de « liberté » laissant ainsi entendre que de par sa nature la laïcité serait coercitive. Dans un document diffusé auprès des préfets Gérard Collomb entend encourager *"toutes les initiatives qui visent à inscrire les religions dans le cadre républicain"* probablement pour décliner l'article 2 de la loi de 1905 : *« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »*. Parmi ces initiatives, il est question de *"l'installation d'une nouvelle instance informelle interconfessionnelle"*, prévue pour décembre prochain. Un groupe qui n'aurait *"pas vocation à avoir un statut officiel"*.

Cette innovation a cependant un précédent. En 2002, à la suite d'un attentat contre la synagogue de la Duchère, à Lyon, Gérard Collomb, alors maire de la capitale des Gaules, avait créé *Concorde et solidarité*, une instance rassemblant les représentants des cultes chrétien, juif et musulman et soutenant *"les actions de celles et ceux qui participent de la même volonté du bien vivre ensemble"*. L'existence de cette instance informelle locale n'avait pas manqué d'être contestée par les tenants d'une laïcité plus authentique¹. En effet, de par les vertus de la loi de Séparation de 1905, l'autorité publique n'a aucune compétence à vouloir se mêler de l'organisation interne des religions pas plus qu'à vouloir en faciliter ou empêcher ni même en harmoniser les relations. Ce qui n'interdit nullement à ces confessions de prendre elles-mêmes des initiatives allant dans ce sens. Selon la célèbre formule de Victor Hugo : *« L'État chez lui ; l'Église chez elle. »* D'où l'importance, pour se prémunir de ce rappel à la loi, du mot « informelle » !

Contourner la loi de 1905

Ce futur et informel espace national *"de dialogue et de concorde"* viendrait *"en complément des cadres bilatéraux de relations avec les représentants des cultes"*.

En effet, le ministère de l'Intérieur a déjà des contacts directs et réguliers avec les autorités religieuses par l'entremise de son bureau central des cultes, tandis que les membres de la CRCF (Conférence des responsables de culte en France : chrétiens, musulmans, juifs et bouddhistes) sont reçus par le président de la République à l'Élysée lors des vœux. Par ailleurs et de manière bilatérale, les représentants de l'Église catholique sont reçus une fois par an depuis 2002 par le Premier ministre dans le cadre de l'"Instance Matignon" et depuis juin 2015 le ministère de l'Intérieur, place Beauvau, a réuni

trois "Instances de dialogue avec l'islam", religion *"qui requiert une attention particulière"* pour laquelle les *"travaux visant à accompagner la structuration d'un islam de France seront poursuivis"*. Et ceci avant même que les diverses associations se réclamant de cette confession aient pu se mettre d'accord sur leur participation à cette « instance » et encore moins soient sorties des discussions internes nécessaires pour désigner qui pourrait les y représenter.

Pour contourner la loi de 1905 qui interdit à la République toute immixtion dans l'organisation des cultes, voici venu le temps des instances informelles réveillant la chimère de voir émerger un organisme représentatif des institutions musulmanes. □

¹ En 2012, le maire socialiste de Cergy, Philippe Doucet, avait dû renoncer à son Conseil des cultes après que le tribunal administratif avait acté l'abrogation de la délibération de la commune à ce sujet.



Allégeance lyonnaise

Rien n'empêche le ministre de l'Intérieur de sacrifier à ses devoirs de chrétien. Pas même le cyclone Irma !

En pleine gestion de la crise suscitée par cette catastrophe, ne l'a-t-on pas vu quitter en coup de vent son ministère pour se rendre, ce 8 septembre, honorer de sa présence la messe dite « du vœu des échevins » au cours de laquelle les élus lyonnais renouvellent leur promesse d'allégeance à la Vierge prononcée en 1643 pour la remercier d'avoir éloigné la peste de leur bonne ville.

A quand une allégeance des élus à sainte Irma pour protéger les îles des Caraïbes !

« Il en est des différentes formes de psychothérapie comme des religions ou des partis politiques : moins on en attend, mieux on se porte ».

Roland JACCARD

Les limites d'une révélation

On se souvient de la polémique autour de l'édification de la statue de Jean-Paul II à Ploërmel. Statue surplombée d'une grande croix. Après 11 années d'une procédure qui a opposé les partisans de la laïcité républicaine, soutenu par la Libre Pensée, et les adeptes du cléricalisme, le Conseil d'État a tranché en coupant la poire en deux : le pape oui, la croix non.



Six mois pour procéder au retrait

Le Conseil d'État a confirmé l'injonction, prononcée en première instance, de retirer une croix surplombant une statue de Jean-Paul II installée sur un emplacement public, une place de Ploërmel (Morbihan) baptisée place Saint-Jean-Paul II. La commune a six mois pour procéder à ce retrait. La statue en elle-même n'est pas remise en cause. Mais, comme le Conseil d'État a tenu à l'expliquer dans un communiqué : *"Dès lors que la croix constitue un signe ou un emblème religieux au sens de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905¹ et que son installation par la commune n'entre dans aucune des exceptions ménagées par cet article, sa présence dans un emplacement public est contraire à cette loi"*.

Déjà, en 2010, le tribunal administratif de Rennes avait déclaré illégale une subvention versée par le conseil général du Morbihan pour son édification. Mercredi 25 octobre, le Conseil d'État ordonnait le retrait de la croix au-dessus de la statue de Jean-Paul II.

Laïcité sélective

Cette décision a suscité quelques réactions politiques qui ne manquent pas de nous éclairer sur la nature de l'engagement laïque de certaines personnalités pourtant promptes ces derniers temps à appeler ce principe républicain à la rescousse. La révélation des bienfaits de la laïcité a pour eux des limites qui montrent plus leur duplicité que leur ignorance.

Il en est ainsi du vice président du FN, Louis Aliot : *"On utilise*

la loi sur la laïcité pour bafouer notre histoire et nos valeurs, y compris en défigurant des œuvres d'art. Cette profanation judiciaire laïciste est d'autant plus absurde que c'est du Pape, chef de l'Église catholique, dont il s'agit !" Un de ses compères, le maire FN de Fréjus David Rachline s'est également ému de la décision prise par les Sages. *"Certains font semblant de confondre laïcité et guérilla contre les expressions bienvenues de notre héritage..."*, a-t-il fait savoir.

Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France, s'est lui aussi indigné sur LCI du retrait du crucifix : *"Cette croix, elle est dans l'espace public, elle fait partie de l'histoire du pays. Alors on va enlever toutes les petites croix qui se trouvent dans notre pays, au détour des petits chemins de campagne, sur des monuments ? On va raser les églises ? Mais enfin, ils sont tombés sur la tête. [...] C'est une décision Pol Pot. C'est aberrant. Ça me fait penser en Russie, en URSS, où on abattait les croix"*.

Valérie Boyer (LR), porte-parole du candidat Fillon pour la présidentielle voit dans cette décision que *"La boîte de Pandore est ouverte"*.

Grâce soit rendue à l'opportunisme politicien dont l'inventivité est sans limites et qui nous fait découvrir la laïcité de mauvaise foi. Un comble ! □

¹ Article 28 de la loi du 09 décembre 1905 : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. »



La deuxième mort de Descartes : l'enseignement privé confessionnel pour former les maîtres du public !

Les Controverses de Descartes sont des manifestations à l'intention des enseignants, co-organisées par le rectorat de Paris, le ministère de l'Éducation nationale, le Centre international de formation et d'outils à destination des maîtres, les éditions Nathan, et la fondation SNCF. La prochaine édition, prévue le 29 novembre prochain à la Sorbonne, sous l'égide et en présence du ministre de l'Éducation nationale, a pour thème « Apprendre à devenir un résistant intellectuel »

Brillant et noble sujet... sauf que sont conviés, au côté du ministre et du recteur, un psychologue et un psychopédagogue (normal)... et deux représentants du seul enseignement privé catholique : M. Balmard, secrétaire général de l'Enseignement catholique et M. Petitclerc, coordinateur de l'association Don Bosco : cherchez l'erreur. On croit rêver : des membres d'une religion qui subordonne totalement l'enseignement et la re-

cherche à l'autorité du pape enseigneraient *« la résistance intellectuelle »* ? Qu'on se rassure, le programme suggère lui-même la solution : c'est *« à travers une réconciliation entre spiritualité et laïcité que l'école rendra ses élèves plus résistants à la manipulation »*. Superbe sottise, puisque la laïcité est le cadre juridique assurant la liberté de conscience, qui comprend donc celle de refuser toute spiritualité ! Voilà une *« réconciliation »* qui sonne comme un enterrement de la laïcité. En fait de résistance, c'est plutôt l'occupation par les cléricaux que le ministre Blanquer couvre de son autorité.

L'UFAL a protesté contre un précédent pseudo-colloque à usage des enseignants donnant la parole sans contradiction aux militants de l'islamisme politique. Nous élevons la même protestation contre cet entrisme clérical catholique. L'Université est et doit demeurer laïque, c'est la loi.

L'UFAL appelle le ministre à faire respecter l'art. L.141-6 du Code de l'éducation : *« Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. » □*



Olympisme... suite

Dans son numéro précédent p.11, *Combat laïque* nous informait de la démarche d'un collectif demandant à Paris, ville organisatrice, de prendre position quant à l'interdiction faite aux femmes d'accéder aux stades en Arabie Saoudite et en Iran. Darya Safai, fondatrice du mouvement *Laissez les femmes iraniennes entrer dans leurs stades* et Djemila Benhabib, écrivaine et militante politique ont rappelé la nécessité de se solidariser avec les femmes dans le monde en lutte pour l'universalité du sport.

Sexisme originel de l'olympisme

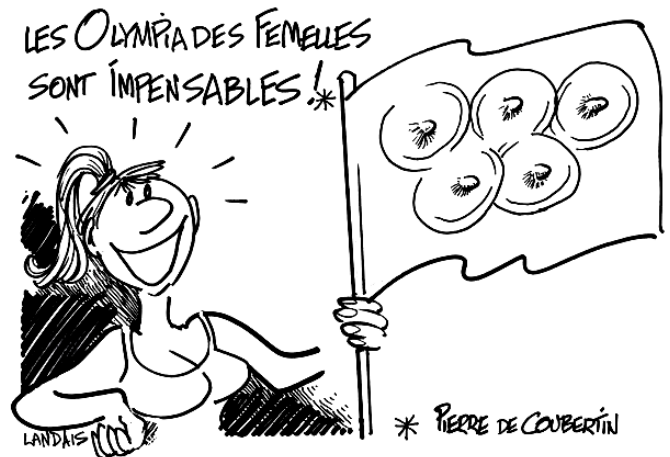
Ce souci de veiller au respect du principe d'égalité entre femmes et hommes ne doit pas pour autant nous faire oublier les visées politiques et les proximités idéologiques douteuses qui émaillent l'histoire du mouvement olympique. Ces quelques citations en indiquent dès sa création les orientations mystico-financières. Tout d'abord et pour laisser Pierre de Coubertin répondre lui-même à la revendication du Collectif de solidarité contre l'apartheid sexuel dans le sport, voici ce qu'il en pensait : « *Le seul véritable héros olympique est le mâle individuel. Les olympiades femelles sont impensables. Elles seraient inintéressantes, inesthétiques et incorrectes. Aux Jeux olympiques, leur rôle devrait être surtout, comme aux anciens tournois, de couronner les vainqueurs* ».

Inspiration mystique

Ce qui est frappant c'est l'inspiration religieuse que dès le début Pierre de Coubertin a voulu donner au mouvement qu'il entend construire. Ainsi, dans ses *Mémoires olympiques*, écrit-il avoir voulu « *rénover non la forme mais le principe de cette institution millénaire, parce que j'y voyais pour mon pays et pour l'humanité une orientation pédagogique redevenue nécessaire, je devais chercher à restituer les puissants contreforts qui l'avaient naguère épaulée : le contrefort intellectuel, le contrefort moral, et, dans une certaine mesure, le contrefort religieux* ».

Ce que confirme, en 1963, lors du centenaire de la naissance de Coubertin, le très extrême droitier président du CIO Avery Brundage (1887-1975) : « *C'est une religion du XXème siècle que Coubertin a fondée avec le mouvement olympique, une religion de portée universelle qui contient toutes les valeurs de base des autres religions, une religion moderne passionnante, virile, dynamique, qui plaît à la jeunesse et nous, membres du*

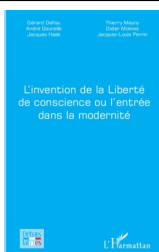
Comité international olympique, sommes ses disciples ».



Secte et finance

S'il est bien un point commun à toute secte, c'est l'appétence pour l'argent ce que vient montrer celui qui présida le CIO de 1980 à 2000, le très franquiste Juan Antonio Samaranch (1920-2010) qui dans la postface d'un ouvrage intitulé *Esprit olympique* paru en 1992, écrivait : « *L'Olympisme est idéaliste. Cependant il doit l'être sans être naïf. Il doit être idéaliste et lucide et, par conséquent, obtenir à l'intention des sportifs et du développement du Mouvement olympique, une partie de l'argent que le sport génère, sous forme de contrats avec les secteurs économiques* ».

L'idéal olympique recèle bien des zones d'ombre ! Donnons que la machine à émerveillement qui va se mettre en branle après la désignation de Paris pour accueillir les JO 2024 y apporte la lumière. □



L'invention de la Liberté de conscience ou l'entrée dans la modernité.

par André Gounelle, Didier Molines, Gérard Delfau, Jacques Haab, Jacques-Louis Perrin, Thierry Mesny
aux Éditions L'Harmattan, collection *Débats laïques*

Les six auteurs ont été professeurs ou directeurs de département à l'université, maîtres de conférences, directeurs d'association. Chacun d'eux est engagé dans l'une des familles de pensée constitutives de l'histoire de la Liberté de conscience.

L'invention de la Liberté de conscience est le signe de notre entrée dans la modernité : une mutation de la culture provoquée par la redécouverte de l'antiquité gréco-romaine et le choc de la Réforme protestante, prolongée par le cartésianisme et le siècle des Lumières, puis, vécue de façon militante par la franc-maçonnerie adogmatique et la libre pensée ? Or, la Liberté de conscience est, depuis toujours, laissée en jachère, abandonnée à l'instrumentalisation de l'Église catholique qui l'assimile à la liberté de religion et en pervertit le sens, tandis que, sous la pression de l'islam fondamentaliste ou du ju-

daïsme orthodoxe, un certain nombre d'élus la sacrifient. C'est de ce constat qu'est née l'idée d'un ouvrage collectif, consacré à cette thématique, le premier à notre connaissance qui soit rédigé dans une perspective humaniste. **Chacun des auteurs est engagé dans l'une des familles de pensée constitutives de cette histoire. Et le projet commun qui les a rassemblés, c'est d'ouvrir un débat public sur la liberté de conscience, conçue comme la pierre de touche de la laïcité et comme enjeu majeur de la démocratie. □**

Voir le site www.debatslaïques.fr

Beaupréau-en-Mauges, dernier canton de France sans collège public : pour combien de temps encore ?



C'est la quatrième fois¹ que *Combat laïque* vient vous parler de ce territoire angevin situé au sud de la Loire, entre Angers et Nantes. Un petit territoire où une soixantaine de communes ne possèdent toujours pas d'école publique et où l'enseignement confessionnel catholique était en position de quasi-monopole dans le premier degré, mais aussi dans le second degré, et ceci avec le

soutien du Conseil départemental de Maine-et-Loire (49) qui le finance et le conforte.

Le Collectif pour la promotion de l'enseignement public dans les Mauges ([Facebook/Mauges-Collectif](https://www.facebook.com/Mauges-Collectif)) ne désarme pas. Il est revenu à l'action le 10 novembre dernier par le biais des parents d'élèves des écoles publiques qui n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école en signe de protestation face au refus du Conseil départemental 49 de construire un collège public à Beaupréau-en-Mauges, « nouvelle commune » de plus de 23 000 habitants, où existent pourtant deux collèges confessionnels catholiques avec internat. Dans ce seul canton, 5 communes sur 12 ne possèdent pas d'école publique mais ont une école privée catholique, et 2 communes ont ouvert leur école publique il y a moins de 10 ans sous la pression de parents www.ecoles-publiques-mauges.com.

Après la très grande déception de 2016² où ils espéraient que la ministre de l'Éducation nationale userait du Code de l'éducation pour imposer au CD 49 la création d'un collège public, ce sont à présent les sureffectifs et la saturation du collège de Montrevault, où sont accueillis les élèves de Beaupréau, qui poussent les parents d'élèves à revenir à l'action.

Le CD 49 a donc trouvé une nouvelle « solution » : le redécoupage de la « carte scolaire » (à laquelle l'enseignement privé n'est pas soumis !) et donc une nouvelle « sectorisation » pour les collégiens des Mauges. Pour cela il a fait appel à une entreprise de consulting. Le Collectif fait savoir que les statistiques

utilisées pour établir une projection à moyen et long terme de la démographie scolaire ne tiennent pas compte des flux migratoires des nouvelles populations accueillies sur le territoire, souvent usagères de l'enseignement public !

À leur sortie de CM2 de l'école publique, la majorité des élèves (65 %) rentrent dans un collège privé de Beaupréau, non par conviction des parents, mais par commodité pour la famille. Selon une enquête effectuée par les associations de parents d'élèves 90 % seraient allés au collège public... s'il existait.

Les parents d'élèves s'inquiètent d'une nouvelle sectorisation à l'étude. Les élèves vont-ils devoir changer de collège ? Les fratries seront-elles séparées ? Le nouveau « collège de secteur » ne sera-t-il pas encore plus éloigné ? On parle de Cholet situé entre 20 et 30 km selon le domicile des élèves.

Ce 10 novembre, le CD 49 avait convoqué une réunion de concertation sur la « sectorisation scolaire » au regard des résultats de l'audit. En fin de réunion il a annoncé ne pas avoir encore tranché, et que plusieurs hypothèses seraient étudiées : une nouvelle sectorisation ? Des fermetures de collèges ailleurs dans le département ?... Aucune solution concrète n'a été proposée aux parents d'élèves. Ceux-ci se disent « dégoûtés » et savent qu'ils devront de nouveau batailler !

La région Pays-de-la-Loire (alors à gauche), a doté Beaupréau d'un magnifique lycée à haute qualité environnementale qui, après deux ans d'existence, affiche complet. Son ouverture a entamé le monopole de l'enseignement privé catholique de second degré. La majorité politique du CD 49 refuse l'ouverture d'un collège public par crainte d'une nouvelle brèche dans ce monopole. Sa position ne pourra durer longtemps face à l'évidence, et aussi face à la pression d'un Collectif très motivé et actif qui reçoit l'appui de plus en plus d'élus locaux.

Le CREAL76 assure le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges de son total soutien dans la poursuite de ses actions. □

¹ *Combat laïque* n°58 pp. 4-5 ; n°60 p.16 ; n°61 p.11

² PROULT Jack, « Argumentaire pour un collège public à Beaupréau » <http://anjoulaique.blogspot.fr/>

Crèche à la mairie de Hénin-Beaumont, c'est non !

Le maire Front national Steeve Briois a perdu le 16 novembre sa requête devant la Cour administrative d'appel de Douai : « La commune a méconnu l'article 28 de la loi du 9.12.1905 et les exigences attachées au principe de neutralité des personnes publiques ». C'est l'opposant PCF au conseil municipal David Noël (sic) qui avait porté plainte contre l'installation d'une crèche dans le hall de la mairie en 2015. La ville est en outre condamnée à lui verser 1 500 € au titre des frais de justice. Laissons le maire FN à ses dangereuses et discriminatoires protestations : « Cette décision scandaleuse viole toutes les traditions de notre pays et confirme la dérive des juridictions administratives qui interdisent les crèches de Noël l'hiver mais autorisent le burkini l'été ». □

Source : <http://www.lavoixdunord.fr/266973/article/2017-11-16/l-interdiction-d-une-creche-de-noel-en-mairie-confirme.html>

Cléricalisme ordinaire

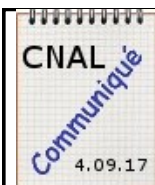
Dans la charmante bourgade d'Imbleville (76), des époux fêtent leurs noces d'or.

À la mairie, le maire ne manque pas de relever leurs mérites, en particulier ceux du monsieur qui « a été conseiller municipal de 1977 à 1983, membre actif au sein du comité des fêtes ainsi que pour notre paroisse », rapporte Paris-Normandie le 15/11/2017.

Quand on dit que le maire doit s'occuper de tout ! □

La laïcité contestée par les Évangéliques

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a adressé aux Nations unies, à propos de la liberté de conscience en France, une série de recommandations qui devront être examinées par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Ces exigences n'ont pas manqué de susciter des réactions convergentes dont celles du Comité national d'action laïque (CNAL) et de l'Observatoire chrétien de la laïcité (OCL) qui conclut ainsi son analyse des exigences du CNEF : *« Nous pensons que le texte du CNEF suscitera l'opposition de tous les citoyens qui s'insurgent contre les pressions de cléricaux de toute obédience. C'est là une intervention de la religion qui nous paraît déplacée et contraire aux principes démocratiques. »*



La liberté de conscience de la France contestée à l'ONU par les Évangélistes

Chaque cinq ans, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU examine l'application de la convention des droits de l'homme dans les pays membres. En 2018, la France accueillera ce conseil.

La détermination des hiérarchies cléricales à contester la liberté de conscience s'est récemment manifestée, avec une recommandation adressée à l'ONU par le CNEF (conseil national des évangéliques de France).

La religion au-dessus de la loi

Ainsi, les recommandations du CNEF portent notamment sur la composition de l'Observatoire de la laïcité. Le rapport demande aussi l'amendement de la loi de 2013 sur le mariage pour tous, en y incluant une clause de conscience pour les élus ne souhaitant pas célébrer des unions de personnes de même sexe. Le CNEF préconise également d'ajouter une clause de conscience dans le Code de la santé publique, « notamment dans les domaines de la procréation et de la fin de vie », pour tous les personnels soignants (infirmiers, sages-femmes, médecins, aides-soignants, pharmaciens, thérapeutes).

L'Education nationale dans le viseur

Classiquement, les parties des programmes évoquant l'existence de sexualités autres qu'hétérosexuelle, ou expliquant l'IVG, y sont décrites comme contraires aux principes des grandes religions. Le CNEF propose qu'elles soient facultatives,

de manière à garantir « la liberté de penser, de conscience et de religion » des élèves croyants (ou de leurs parents ?).

Pour le CNAL, l'éducation à la sexualité et au droit à disposer librement de son corps sont essentiels.

Liberté de conscience : la lumière face à l'ombre

Les obscurantistes du levant et de l'occident promeuvent un modèle patriarcal, masculino-compatible, où les « lois divines » supplanteraient les lois démocratiques, ou la liberté de conscience serait corsetée.

Cet entêtement des cléricaux à contester, affaiblir, affadir la liberté de conscience est ancien.

Cependant la liberté de conscience, assurée par la République dans la loi de 1905, n'est ni la liberté d'opinion, ni la liberté de penser.

La liberté de conscience est le droit d'un individu d'avoir le **libre choix de son système de valeurs** et des principes qui guident son existence.

Ainsi, pour les cléricaux, c'est une contestation de position monopolistique sur les consciences : un risque industriel.

Pour le CNAL, il est essentiel d'amener les enfants et les adolescents vers la liberté de conscience. Cela passe par l'utilisation de pédagogies actives, l'enseignement de savoirs avérés, dans une école où l'élève pourra s'extraire de son milieu d'origine et faire l'expérience de la différence dans la fraternité. Cette école s'appelle l'école publique laïque. □

BLACK FRIDAY

Cette expression fait florès à l'approche des gabegies des fêtes de fin d'année. Elle désigne une opération commerciale qui propose des milliers d'offres alléchantes, de coups marketing, de rabais vertigineux. Autant de techniques commerciales permettant des déstockages massifs.

Mais les acheteurs compulsifs du Black Friday savent-ils que cette expression n'est pas née récemment de l'imagination fertile de communicants anglo-saxons.

Mémoire ouvrière¹

Aux États-Unis, en 1884, les syndicats américains engagent une campagne au long cours pour imposer la limitation de la journée de travail à huit heures. Ils fixent le début de leur action le 1er mai, début de l'année comptable dans les entreprises et terme des contrats de travail. Cette lutte est émaillée d'un grand nombre d'épisodes dramatiques dus à la violence de la répression. Ainsi c'est sous le nom de Black Friday que le mouvement ouvrier désigne le vendredi 11 novembre 1887 quand furent exécutés quatre des huit militants (socialistes et anarchistes) arrêtés après l'explosion d'une bombe lors du rassemblement de Haymarket Square, à Chicago, le 4 mai 1886. Cette

manifestation était la réponse des ouvriers de la ville à la répression policière qui avait fait deux morts, quelques mois plus tôt lors de la grève des ouvriers des usines McCormick Harvest.

Traite négrière

Selon Wikipédia, même si cela est contesté, le Black Friday aurait désigné, au temps du commerce triangulaire, le jour de la liquidation, au sens commercial du terme, du reliquat de marchandise humaine. Les esclavagistes, en commerçants avisés, bradaient le reste du stock avant d'entreprendre une nouvelle campagne en direction de l'Afrique.

Ces évocations sont-elles si anachroniques quand on voit sur nos écrans des êtres humains vendus à l'encan et que les acquis du Code du travail volent en éclats ? □

¹ Voir également à ce sujet l'article "Femmes en luttés", page 16

À Rouen, une exposition de « Photographies de classes » au fil du Robec ... Selon le CREAL76, une « photographie » du paysage scolaire local peu fidèle...

Les Rouennaises et Rouennais, Seinomarins ou touristes qui ont arpenté durant cet automne la rue Eau-de-Robec à Rouen, ont été hélés par une exposition en plein air intitulée Photographies de classes et proposée par le Musée national de l'éducation (Munaé-Canopé MEN) dont le centre d'exposition est situé dans ladite rue. Cette exposition à ciel ouvert est une invite à une autre exposition Portraits de classe, portrait classe ! dont l'inauguration était accompagnée d'une conférence intitulée « La photographie de classe dans l'école républicaine : interface entre sphères privée et publique ? ».

Suite à des remarques parvenues au CREAL76, celui-ci a adressé un courrier à la direction du Munaé dont un large extrait est reproduit ci-dessous.

« Du fait des liens affectifs que chacun a entretenus avec l'École, cette exposition à ciel ouvert obtient un réel succès auprès du public. Pourtant, des anciens et anciennes élèves, des personnels ou anciens personnels de l'éducation nationale se disent surpris.e.s, voire choqué.e.s, par le choix des établissements scolaires rouennais représentés sur ces photographies.

En effet, on constate une sur représentation de photographies d'établissements privés confessionnels (9 photographies sur 23) alors que la majorité de la population scolaire de Seine-Maritime a toujours été scolarisée dans l'enseignement public laïque (86 % actuellement).

Pourquoi cette part si importante accordée aux écoles confessionnelles de Rouen dont les objectifs éducatifs étaient éloignés de ceux de l'école républicaine à laquelle la conférence d'inauguration faisait référence ?

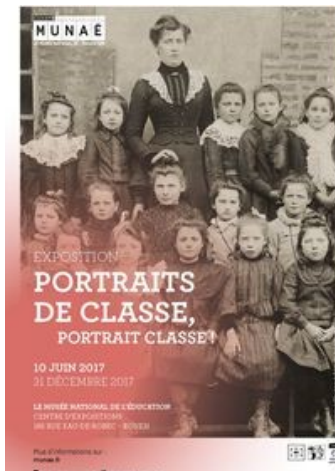
Comment ne pas s'interroger sur la sous-représentation des

écoles primaires ou maternelles publiques de Rouen (trois seulement) alors que la ville en a toujours compté une soixantaine ? Ou sur l'absence de photographies de classes du « lycée d'État de jeunes filles Jeanne d'Arc » (dénomination officielle jusqu'à la fin des années 1960) ? Ou sur la présence d'une photographie d'une école confessionnelle située à plus de cinquante km de Rouen ? Ou encore sur les doublons ou triplets pour certaines écoles (surtout privées confessionnelles par ailleurs) ? Ou enfin sur les deux photographies de « l'institution Sainte-Jeanne d'Arc » (école primaire qui n'existe plus) et qui jouxtait l'école publique d'application Marie Houde-mare ! On peut aussi s'étonner que des photographies des années 30 du « Pensionnat Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle » (dénomination de l'époque) soient inexactement légendées « Lycée Jean-Baptiste-de-La-Salle », alors même que l'actuelle dénomination revendiquée par cette institution est « Jean-Baptiste-de-La-Salle, Frères des Écoles Chrétien-nes ».

Par ailleurs n'aurait-il pas été éducatif de rappeler dans les légendes que les « Écoles primaires supérieures » et les « Écoles pratiques industrielles et commerciales » sont devenues de grands lycées publics rouennais à vocation régionale (Lycée Camille Saint-Saëns, lycée Gustave-Flaubert) ?

Le CREAL76, dont les membres fréquentent régulièrement le Munaé, se fait l'écho de ceux et celles qui n'ont pas reconnu au travers cette « exposition de rue » une « photographie » fidèle, rigoureuse et éducative de l'histoire du paysage scolaire rouennais du siècle dernier. »

Le CREAL est dans l'attente de réponses aux questions posées dans ce courrier. □



Que de titres religieux pour le Président d'une République laïque !

Pour être président d'une république laïque, le président français n'en est pas moins couvert de titres ecclésiastiques il est vrai tous catholiques. Des titres laissés en héritage par feu « la fille aînée de l'Église » mais que la République n'a jamais officiellement répudiés quand bien même aucun président de la République n'est jamais allé en recevoir les insignes. Hormis celui de « premier et unique chanoine honoraire » de la basilique romaine du Latran. »

Emmanuel Macron sera ainsi de droit :

- proto-chanoine de la cathédrale d'Embrun (Hautes-Alpes). Ce titre fut donné pour la première fois à Louis XIII et le dernier président à le réclamer fut le général de Gaulle.
- chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne (titre exigé par François I^{er} lors de l'invasion de la Savoie en 1536)
- proto-chanoine de la basilique Notre-Dame de Cléry (Loiret). Ce dernier titre a été concédé à Louis XI par le pape Sixte IV et comporte, outre le droit de siéger dans le chœur,

celui de porter le surplis, la chape et l'aumusse (courte pèlerine de fourrure).

- chanoine honoraire des cathédrales Saint-Julien du Mans, Saint-Maurice d'Angers, Saint-Jean de Lyon, Saint-Étienne de Cahors, Saint-Étienne de Châlons-en-Champagne.
- chanoine honoraire des églises Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Martin de Tours, Saint-Germain-des-Prés à Paris.



Barrette cardinalice

Enfin, le président de la République française détient en théorie le privilège, quand le nonce apostolique à Paris est créé cardinal, de lui remettre la barrette cardinalice. C'est ce que firent Vincent Auriol pour le cardinal Roncalli (futur Jean XXIII) en 1957 et le général de Gaulle pour le cardinal Marella, en 1959. Il semble toutefois que le fait que le pape remette désormais lui-même la barrette aux cardinaux lors d'un consistoire public ait fait tomber en désuétude ce privilège : François Mitterrand n'avait ainsi pas remis la barrette au cardinal Angelo Felici, dernier nonce à Paris créé cardinal en fonction.



60 ans sans École publique

Régigny (Morbihan) est une commune de 2 000 habitants. Sa population est en constante augmentation depuis quelques années. Elle dispose de tous les services publics et d'un pôle de santé avec 20 professionnels dont 2 médecins... Et elle n'avait pas jusqu'à cette rentrée d'École publique.

Cela faisait 60 ans que l'école publique avait été fermée. Il aura fallu l'énergie de quelques familles et la volonté d'un maire, Jean-Luc Le Tarnec, sensible à cette revendication pour que la commune soit de nouveau dotée d'un service public d'éducation : en septembre 2017, 34 enfants (22 en maternelle-CP et 12 en élémentaire) ont fait leur rentrée dans les deux classes de la nouvelle école publique.

Le monopole du privé

C'est qu'à Régigny, l'école du Sacré-Cœur, la plus grosse école rurale privée du département (206 enfants), déclinait à sa manière le fameux mot d'ordre de l'enseignement catholique : « *La liberté du choix* ». Tout comme à Radenac et Pleugriffet, les deux communes voisines, où l'enseignement privé règne également sans partage.

Une demande citoyenne

Le maire, qui à l'époque était adjoint, rappelle que « *Les premiers appels en faveur de l'ouverture d'une école publique ont été entendus en 2013. Une pétition a commencé à circuler et a rapidement rassemblé les noms de 42 familles* »... « *Une fois maire, j'ai pris conscience qu'il fallait agir. Il y avait une demande citoyenne. Il fallait y répondre. Poser un acte politique fort* ».

L'Inspection d'académie n'est pas restée insensible¹ à cette demande d'autant qu'un simple regard sur la carte scolaire suffisait pour constater que l'absence d'école publique dans ce coin du Morbihan était indéniable. Encore fallait-il trouver des locaux. Le choix (provisoire) s'est porté sur la salle multifonctions, proche de la base nautique. Après les travaux de mise aux normes, les deux salles de classe ont été dotées en matériel dernier cri.

Consolider cette renaissance

Reste maintenant à consolider ce retour de l'enseignement public dans ce fief des écoles catholiques même s'il est de bon

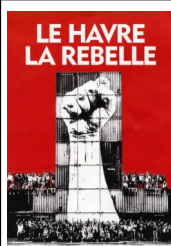
ton dorénavant de dire que l'école catholique c'est aussi l'École de la République². En clair, réussir à consolider les effectifs. Les deux maîtres d'école ont bien conscience de la portée exemplaire de leur tâche et ils entendent bien faire de leur école un établissement modèle. Ils ne pourront le faire qu'avec le soutien actif des parents d'élèves qui ont compris que leur mobilisation ne doit pas s'arrêter avec la réouverture de l'école publique à Régigny. Pour œuvrer à sa pérennisation, ils ont créé une amicale laïque qui se veut militante et active.

Cette "résurrection" de l'École publique au cœur du Morbihan sous la pression de familles qui entendent résister au monopole de l'enseignement confessionnel est un salutaire rappel à se ressaisir pour cette gauche politique, syndicale et associative pour qui la laïcité est un combat dépassé qu'il convient d'oublier. □

¹ Bonne nouvelle dans le contexte morbihannais certes. Sauf que, dans le même temps, la DASEN, contre l'avis du conseil d'école, a imposé la fermeture d'une école publique (2 classes) à Guer et proposé plusieurs fusions d'écoles qui ont conduit de fait à des fermetures.

² Alors qu'ils étaient ministres de l'Éducation nationale :

- Gilles de Robien avait déclaré à la rentrée scolaire 2005 lors de la visite d'une école privée à Cholet : « *L'école catholique c'est aussi l'École de la République !* »
- Formule à peine déformée par Benoît Hamon dans une circulaire parlant de « *notre école républicaine, tant publique que privée...* ».
- Et que penser de l'invitation par Vincent Peillon des responsables de l'enseignement catholique pour participer à la réflexion sur la refondation de l'École de la République ?



Le Havre la rebelle J-P Levaray

Ça faisait déjà quelque temps que je voulais travailler avec des Havrais. C'est l'actualité qui m'a offert deux raisons pour pousser ce projet-ci jusqu'au bout.

La première raison ce sont les festivités pour les 500 ans de la ville du Havre. Les édiles de la ville ont organisé des fêtes et des événements de prestige et pour attirer les touristes, les immeubles flottants et de possibles cadres supérieurs qui pourraient investir dans le centre ville. La mairie a choisi les Géants, les gros bateaux et des plasticiens de renom. Pas d'artistes locaux. Elle a privilégié les gros armateurs, les gros marchands et a oublié ceux et celles qui font vivre la ville, ceux qui vident et remplissent les bateaux, celles et ceux qui font tourner les machines et fabriquent les marchandises, ceux et celles qui, au quotidien, font vibrer les quartiers.

Bien que disant ne pas se « *complaire dans la nostalgie du passé* », le maire a tout de même choisi son passé : celui de François 1^{er} ou de Claude Monet. Pas question d'évoquer les émeutes et les luttes qui ont façonné la ville depuis son origine jusqu'à nos jours, pas question d'évoquer non plus les quartiers populaires. Tout cela faisant pourtant partie de « *son ADN et de son identité* ». Mais laissons Edouard Philippe là où il est.

La deuxième raison est plus importante. Il s'agit du mouvement qui a eu lieu contre la loi El Khomry, l'an dernier. Une lutte d'ampleur au

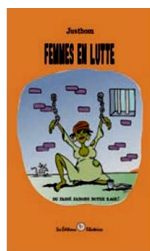
Havre, avec ses grèves, ses manifestations et ses blocages de la ville, du port et de l'économie. Une ardeur et des manifestations monstres qui ont fait que la ville du Havre, tout comme déjà en 2010 pour les retraites, a passé quasiment au niveau national pour capitale de la grève. Nous n'avons pas gagné, à cause d'un gouvernement aux ordres qui a oublié ce qu'était la démocratie en utilisant le 49.3 et sa police. Il n'empêche que ce grand mouvement, par ses éclats, par ses actions, nous a rapprochés de l'esprit de Mai 68.

Sans me poser de question j'ai contacté l'Union locale CGT du Havre (peut-être la seule UL avec qui je pouvais travailler) qui a aussitôt souscrit et pris fait et cause pour ce projet. Au fil des mois et des réunions de travail, nombreux ont été ceux et celles qui ont voulu participer. Il n'est qu'à voir le nombre de contributeurs. Militants syndicalistes (CGT mais pas uniquement) et militants associatifs, auxquels sont venus se joindre écrivains (Philippe Huet, Dominique Delahaye...) et artistes de tous poils, musiciens, photographes, dessinateurs, cinéastes et j'en passe. Tous ces gens étant enthousiastes à l'idée de participer à ce livre.

Nous avons, à travers ce livre, essayé de donner un autre éclairage sur les Havrais.e.s et leur donner la parole. Il est question de manifestations et de grèves, bien sûr, mais aussi d'histoires qu'il ne faut pas oublier, de quartiers et de musiques, de Kaurismäki et de Little Bob, de chiffon rouge et de Jules Durand, mais il est aussi question de solidarité et d'entraide. □

Le Havre la rebelle. Paris : Éd. Libertalia, 2017. 200 p. 15 €

Femmes en lutte : du passé faisons notre rage, est paru aux Éditions Libertaires en juin 2017. Nous avons demandé à son auteur, Justhom, de présenter son ouvrage à *Combat laïque*.



Femmes en lutte : du passé faisons notre rage !

Dans ce livre, j'ai cherché à démontrer la place primordiale des femmes dans la société et les luttes qu'elles sont contraintes de mener en permanence. Les lois qui ont contribué à améliorer la situation des femmes depuis plus de 2000 ans, ne sont pas tombées du ciel. Elles ne sont pas dues non plus à la bienveillance des hommes politiques, mais aux luttes qu'elles ont menées. Elles se sont souvent battues pour des idées avec les hommes ou pour défendre leurs droits, c'est ce qu'ont fait les femmes reconnues ou méconnues qui figurent dans ce livre.

C'est pourquoi, ce travail de mémoire en direction des femmes, des militantes, anarchistes, féministes et révolutionnaires me paraissait indispensable afin de remédier à l'oubli volontaire des historiens. Car, avec la complicité des politicards, ils passent sous silence l'existence de ces dernières et vont jusqu'à ignorer leurs noms, y compris dans les livres d'histoire.

Je vais m'arrêter sur la vie de trois de ces femmes quasiment inconnues : Rosalie la Mulâtresse qu'André Schwarz-Bart avait évoquée en 1972 dans son roman « La Mulâtresse Solitude », Lucy Parsons et Noé Ito.

Rosalie est une esclave noire née en Guadeloupe autour de 1772

Elle rejoint les esclaves insurgés et combat à leurs côtés. En 1802, elle est arrêtée et condamnée à mort. Son exécution est repoussée afin qu'elle puisse mener à terme sa grossesse. Elle est pendue le lendemain de son accouchement et son « propriétaire légal » récupère son enfant, Napoléon Bonaparte ayant rétabli l'esclavage en 1802.

Lucy Parsons est née esclave au Texas en 1853

Elle a connu l'abolition de l'esclavage en 1865. Elle lutte pour les droits des ouvriers en fondant avec son mari, Albert, l'*Association internationale des travailleurs*. Tous deux, participent le 4 mai 1886 à Chicago, au rassemblement du Haymarket square. La police charge les manifestants, une bombe artisa-

nale est lancée tuant un policier. La police ouvre le feu, des ouvriers sont arrêtés. Albert se rend à la police quand il apprend que sept militants sont accusés du meurtre du policier. Lui et six de ses compagnons sont condamnés à mort. Lucy parcourt le pays pour dénoncer l'injustice du procès mais, le 11 novembre 1887, les condamnés sont exécutés lors du « black friday ». En hommage aux « martyrs de Chicago », le 1^{er} mai sera instauré comme journée internationale de lutte.

Lucy continue la lutte auprès des ouvrières. Elle dénonce le fait que les femmes n'ont pas le droit de vote ni de représentation politique, mais pour Lucy la libération de la femme ne peut se faire qu'avec l'émancipation de la classe ouvrière libérée de l'exploitation capitaliste. En 1941, à 88 ans, bien qu'âgée et aveugle, elle parle encore en public. Malgré son âge avancé, la police la considère « plus dangereuse que mille insurgés. »

Noé Itô, est née en 1895 au Japon

Elle est considérée comme la pionnière du mouvement féministe au Japon. A Tokyo, militante anarchiste, elle fréquente les premiers groupes féministes et cela dès 1912. Elle rencontre Hiratssuka Raichô, la fondatrice de la revue littéraire Seitô-sha (le bas bleu), mensuel rédigé « *de main de femme pour les femmes* » et adhère à l'association. Elle collabore à ce mensuel culturel féministe et en deviendra la rédactrice en chef en 1915. Les écrits de Noé sont un témoignage de son engagement et de sa pensée féministe : « *Les femmes nouvelles font le vœu de détruire le monde réactionnaire et les lois élaborées pour le confort des hommes.* » Avec son compagnon, l'écrivain militant anarchiste Osugi, elle milite pour une société idéale, libertaire, sans maîtres, sans esclaves et surtout sans État. Après le grand tremblement de terre du Kanto en 1923 et le rétablissement de la loi martiale, elle sera arrêtée avec Osugi et son neveu de six ans. Tous les trois seront massacrés par la police militaire.

Bien d'autres figures féminines sont évoquées dans mon livre « Femmes en lutte ». Je souhaite que la lecture de ces quelques lignes donne aux femmes et aux hommes l'envie d'en savoir plus et de connaître l'histoire des travailleuses, des travailleurs et du peuple avec un grand H. □

Pourquoi Casse-rôles ?

Dans les livres de lecture des enfants, les attributs du féminin et du masculin sont toujours les mêmes, aux femmes le tablier et la poussette, aux hommes l'attaché-case quand ils rentrent du travail, puis le fauteuil et les lunettes pour lire le journal... « Papa lit et maman coud. »

Pour tenter de casser ce stéréotype prégnant et bien ancré dans les têtes, nous sommes quelques-unes et quelques-uns, un collectif, de neuf personnes : cinq femmes et quatre hommes, répartis sur toute la France, à Paris, dans le Gers, en Bretagne, dans le Limousin, en Normandie qui nous sentions à l'étroit dans nos habits sociaux, à vouloir bousculer les idées reçues et à « *casser les rôles* ». En espérant que d'autres plumes viendront nous rejoindre.

Nous sommes partis sur l'idée de sortir quatre numéros par an. Le premier est paru au mois d'août dernier, le second vient de sortir en ce début du mois de novembre, nous préparons le troi-

sième...

Nous avons choisi pour mascotte ces héroïnes discrètes du quotidien que l'on a tendance à oublier, rangées sur les étagères : les casseroles sans lesquelles nous serions tout.te.s au régime sec. Contraception, I.V.G., violence, viol, mutilations sexuelles, harcèlement, parité, inégalités salariales, travail domestique, etc. : nous nous proposons de dresser un état des lieux, de recenser ce qui paraît sur ces questions et de donner la parole à des femmes et des hommes anonymes qui résistent aux stéréotypes sexistes. Nous avons constaté l'absence d'un journal de large diffusion et pour tout public sur ces sujets et, irréalistes que nous sommes, nous voulons combler ce manque. C'est pourquoi, nous avons tenté le coup !

Lecteurs, lectrices ou futurs (es) lecteurs et lectrices, n'hésitez pas à nous envoyer articles, idées, et critiques... □

Justhom

Contact : Casse-rôles, Hélène Hernandez, 16 rue de Meaux
75019 Paris.

De l'école publique au marché scolaire.

Dans un précédent article, *Combat Laïque* (n°65 juin 2017), présentait à travers l'exemple de l'Association *Énergie Jeunes* comment des fondations privées, financées par des multinationales, investissaient l'école publique, devenue un « marché scolaire ». Ici est décrit comment ce marché scolaire s'est créé et ouvert, d'après un article de Paul Devin¹, inspecteur de l'éducation nationale et syndicaliste FSU, publié sur son blog Mediapart, pour l'illustrer, par l'exemple *Énergie Jeunes*.

Les conservateurs et les libéraux de tout poil ont des stratégies différentes pour s'attaquer à l'école publique : développer les écoles privées, confessionnelles ou pas, agréées ou pas, en accroissant leur financement public pour les uns, affirmer la volonté à vaincre l'échec scolaire et à réduire les inégalités en ouvrant l'école publique aux initiatives privées pour les autres.

Chez les libéraux, l'ensemble des projets ont une même logique : « Tout d'abord, celle de se fonder sur un constat de l'échec du système scolaire actuel à permettre la réussite de tous et de prôner vouloir agir pour cette réussite. Ensuite, l'affirmation de l'existence de solutions efficaces nécessitant à la fois le recours aux initiatives privées et la mise en œuvre de choix méthodologiques fondés sur une prétendue certitude scientifique. Enfin, la recherche de conventionnements avec le ministère ou les académies pour "expérimenter" ces initiatives »¹.

Le jeudi 2 octobre 2014 avait lieu, à Paris, la Troisième Convention *Énergie Jeunes*, en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, et de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports². Philippe Korda, président fondateur de l'Association y a réaffirmé le rôle de son association : « Notre mission, c'est d'aller là où c'est le plus difficile. Vaincre l'échec scolaire massif dans les quartiers défavorisés, ce n'est pas que l'affaire de l'école. C'est l'affaire de la société tout entière. La mission d'*Énergie Jeunes*, c'est de mobiliser d'une part des bénévoles et, d'autre part, des entreprises, afin d'aider les enseignants à développer la persévérance scolaire chez les collégiens, là où c'est le plus difficile et le plus crucial ».

Les deux ministres présents adouberont l'association et en feront la promotion. Patrick Kanner rendra hommage à *Énergie Jeunes*.

« La France s'engage, c'est tout un programme, c'est aussi le nom d'un projet (...). Cette volonté est de soutenir des initiatives associatives qui ont déjà fait leurs preuves pour leur donner encore plus de force. Il s'agit de "booster" des initiatives originales et innovantes....*Énergie Jeunes* a été lauréat du premier appel à projets "La France s'engage", car votre association a osé défricher une terra incognita en France ou presque : je parle d'une méthode de soutien scolaire fondée non sur l'apprentissage mais sur la recherche de la confiance en soi. Une évaluation de cette méthode a été confiée à un économiste de renom, Yann Algan, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. C'est dans la rencontre d'acteurs

d'horizons différents que des étincelles surgissent ».

Najat Vallaud-Belkacem ne sera pas en reste. « Je suis très heureuse dans le cadre de mes nouvelles fonctions de ministre de l'Éducation nationale d'être à vos côtés aujourd'hui pour vous aider à changer d'échelle, à lever les freins à votre projet et à articuler encore plus votre projet avec l'Éducation nationale. Au sein de l'Éducation nationale, les personnels comprennent ce que vous faites. Les élèves, les parents, les ensei-

gnants y adhèrent. Votre action va être évaluée. Je ne doute pas du résultat. Il s'agit de l'objectiver encore plus. Vous arrivez à convaincre les élèves qu'il est possible de faire prévaloir la détermination personnelle sur le déterminisme social. Ça résume tout : c'est notre sujet, c'est notre enjeu, c'est notre défi en France, dans notre école républicaine. » Et pour le directeur de l'académie de Paris, Claude Michellet, « Tout ce qui peut faire connaître le monde de l'entreprise dans le milieu scolaire est bénéfique ».

Énergie Jeunes est une association reconnue d'utilité publique qui, après avoir reçu l'agrément de plusieurs académies, est maintenant titulaire d'un agrément national délivré

par le ministère de l'Éducation nationale. Les supports pédagogiques d'*Énergie Jeunes* sont maintenant à la disposition des enseignants sur le site Eduscol du ministère, au même titre que les programmes officiels de l'Éducation nationale. De nouvelles entreprises, ERDF, Nestlé et Oracle l'ont rejointe. En effet, *Énergie Jeunes* est une association d'intérêt général officiellement habilitée à délivrer des reçus fiscaux. Les dons à son profit ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% des versements.

Laissons Paul Devin conclure : « L'entrée directe de l'entreprise privée dans le service public restant complexe, ce sont des fondations et des associations qui cherchent les conventions de l'État. Le pouvoir croissant des académies permettra de plus en plus de se dispenser de tout aval national. Mais l'enjeu reste celui de dénationaliser l'action publique d'éducation pour l'ouvrir aux enjeux économiques de l'entreprise privée. La tentation est d'autant plus grande pour des gouvernements voulant réduire la dépense publique qu'une telle évolution permettra de transformer des coûts statutaires en subventions qui pourront évoluer au gré des volontés budgétaires. Derrière les volontés libérales des initiateurs de tels projets, s'engageront des acteurs sincèrement convaincus de contribuer à l'amélioration du service public et à la réussite des élèves. Nous savons pourtant tous que les lois du marché ne peuvent être porteuses d'une politique de démocratisation parce qu'elles obéissent aux diktats du profit, de la rentabilité. Les grands principes sociaux aujourd'hui énoncés seront loin des réalités de demain. **Les pays qui ont déjà fait l'expérience de cette libéralisation des marchés en font la preuve aujourd'hui et devraient nous garder de toute naïveté.** » □

¹ <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/050317/ouvrir-l-ecole-publique-aux-marches-scolaires>

² Les citations sont extraites des plaquettes et du site internet de l'association *Énergie Jeunes*.



Échos d'ailleurs

POLOGNE : *Lueur d'espoir*

Un évènement ! Pour la première fois dans ce pays qui nous a plus habitués à la régression qu'aux progrès des droits humains, s'est tenue à Varsovie ces 21 et 22 octobre 2017 une conférence sur la sécularité. Nos amis de l'association ÉGALE¹ ont été sollicités pour y participer.

Cette conférence s'est tenue à l'initiative du "Congrès pour la sécularité" qui, depuis avril 2017, réunit autour d'une plateforme une vingtaine d'organisations et de groupes politiques entendant promouvoir les Droits de l'Homme et la laïcité.

Si la Constitution polonaise prévoit la liberté de conscience, l'Église catholique bénéficie de privilèges clairement codifiés par un concordat signé avec le Saint-Siège le 28 juillet 1993 qui lui confère une capacité d'intervention dans tous les aspects de la vie et lui donne de fait une force politique déterminante. Le système éducatif est pour l'Église un lieu d'intervention privilégié : la religion est une matière facultative au baccalauréat et si l'enseignement religieux n'est pas formellement obligatoire à l'école il est enseigné dès la maternelle dans 72 % des établissements scolaires et l'État rémunère 31 625 catéchistes et finance des universités cardinales, des académies théologiques, des écoles supérieures philosophico

-théologiques et de nombreuses chaires théologiques à l'université.

Cette première session du Congrès pour la sécularité, qui a réuni plus de 300 participants, a permis d'aborder les nombreux sujets de conflit existant du fait de la collusion entre l'Église et l'État : financement des Églises, atteintes aux droits des femmes, aux droits des enfants, aux droits des LGBT, à la liberté de parole et à l'expression artistique. Autant de conflits dus le plus souvent aux privilèges juridiques et financiers importants de l'Église catholique que les intervenants polonais ont longuement dénoncés.

Un Manifeste du Congrès pour la sécularité présenté par les organisateurs a été adopté. Ce Manifeste plaide pour une Pologne laïque et demande notamment :

- La suppression du financement public de toutes associations religieuses et des Églises.
- Une éducation publique neutre.
- La suppression de tous symboles et cérémonies religieux dans les enceintes publiques et étatiques.
- Le respect des standards internationaux en matière de droits de l'Homme, sans lien avec la religion. □

D'après un article sur le site <http://www.egale.eu>

Inquiétant

Depuis plusieurs années, la fête nationale de l'Indépendance, en Pologne, est l'occasion, à Varsovie, d'une marche de nationalistes d'extrême droite

Ce 11 novembre, la démonstration raciste et xénophobe a surpassé en nombre et en virulence les débordements des années passées. Quelque 60 000 person-nes ont défilé der-

rière des banderoles sans équivoque où on pouvait lire entre autres : « Nous voulons Dieu », « Dehors les migrants », « Pologne blanche », « Mort aux ennemis de la nation », « Un homme et une femme : la seule famille normale », ...

Une pancarte brandie par un des manifestants résumait la subtile ligne politique : « Pas de Pologne islamiste. Pas de Pologne laïque. Mais une Pologne catholique ». □

CANADA : *Une maladie rare sans doute restée dans l'ombre de l'obscurantisme religieux*

Dans le dernier numéro de la revue médicale canadienne *Canadian Medical Association Journal*, deux médecins italiens dermatologues de l'université de Florence ont publié un article visant à mieux faire connaître une maladie de peau qu'après plusieurs mois de recherche ils venaient de diagnostiquer chez une de leur patiente : l'hématidrose.

L'hématidrose (appelée aussi "sueur de sang") est une pathologie très rare dont la manifestation clinique est la sécrétion de sang ou d'un liquide rougeâtre par les glandes sudoripares et dont le mécanisme n'est pas encore élucidé. La manifestation de cette maladie se déclenche chez des individus en période de traumatisme émotionnel et dure quelques minutes, mais peut induire chez le patient des dépressions sévères.

Suite à cet article médical, une historienne canadienne est allée explorer la littérature médicale sur le sujet. Elle a découvert environ une quarantaine d'articles s'y rapportant. Dans tous les cas décrits, la maladie régressait au bout d'environ quatre ans.

Elle est allée plus loin dans le temps. Elle a ainsi retrouvé des documents de l'époque d'Aristote (384-322 av. J.-C.) qui en faisaient mention, elle apprit aussi que le roi de France Charles IX (1550-1574) en aurait été affecté. La maladie, même si elle est rare, est donc décrite depuis très longtemps.

Alors pourquoi cette ignorance du corps médical ? L'universitaire avance l'hypothèse que cette maladie est restée "dans l'ombre" à cause de la très forte connotation religieuse à laquelle elle fait référence pour les croyants. En effet, selon l'évangile de Saint-Luc, le Christ "étant entré en agonie [...] sa sueur devint comme de grosses gouttes de sang, qui tombaient sur la terre".

L'historienne espère que l'article des deux médecins italiens complété par ses recherches historiques mettront fin à cet obscurantisme et faciliteront un diagnostic plus rapide pour les personnes atteintes de cette maladie. □

Wikipedia et FranceTVinfo 2017.10.26

ÉTATS-UNIS *Le cléricalisme aux confins de l'absurde*

Info dénichée Slate.com, Huffington Post

Aux U.S.A, il est bien difficile dans certains états d'afficher ses convictions athées tant la pression cléricale est pesante voire menaçante. Aussi au nom de l'égalité et de la liberté religieuse, s'est constituée pour faire pendant à la croyance en Dieu, une église qui revendique la croyance en Satan, "le Temple satanique".

Subterfuge

En réalité, le Temple satanique ne voue aucune dévotion au Diable. C'est une organisation militante qui lutte pour la séparation des Églises et de l'État, la rationalité, l'égalité et les droits des femmes. Jouant sur le principe d'égalité appliqué à la liberté d'expression, ses activistes considèrent que si les autorités acceptent d'introduire du religieux dans la sphère publique, alors le satanisme doit aussi être bienvenu.

Ainsi le Temple satanique s'est-il fait connaître en obtenant que des cahiers de coloriage satanistes soient mis à la disposition des élèves dans des écoles publiques de Floride puisqu'un juge local y avait autorisé la distribution de bibles dans les écoles.

« Pas de vos rosaires dans mes ovaires »

De la même manière, dans l'État conservateur du Missouri, les satanistes se sont engagés contre les lois qui restreignent le droit à l'IVG. Dans le Missouri, les femmes qui veulent avorter doivent préalablement venir à la clinique pour lire des brochures



expliquant, pour les en dissuader, que l'avortement «met fin à la vie d'un être vivant séparé et unique» puisque «la vie de chaque être humain débute à la conception». S'en suit un entretien avec une infirmière. Après un temps de « réflexion » de 72 heures, l'IVG pourra être pratiquée à la même clinique.

Comme leur « religion » promeut la pensée rationnelle, les satanistes considèrent qu'imposer des lectures et un entretien anti-avortement à une femme sollicitant une IVG constitue une atteinte à sa propre croyance. C'est à ce motif qu'une femme a intenté un procès à l'État du Missouri. Plainte rejetée pour laquelle les avocats du Temple satanique ont fait appel. Selon eux «l'État promeut activement une croyance religieuse». Il s'agit d'une violation du premier amendement de la Constitution, selon lequel le gouvernement ne peut pas promulguer de lois favorisant une religion plutôt qu'une autre.

Dans un État qui se veut démocratique, reconnaître aux religions le pouvoir d'interférer dans l'élaboration de la loi conduit à livrer les droits humains à leur pensée dogmatique avec pour seul recours la mystification qui en dénonce l'absurdité. □

INDE : Être femme

Source : BBC du 11.09. et 3.11. 2017

L'amélioration de la condition féminine prend parfois des chemins inattendus.

Manger ensemble. Dans la province du Banswara et depuis une époque reculée, les membres d'une même famille se nourrissaient successivement, surtout dans les petits villages. Les hommes, servis bien sûr par les femmes, mangeaient en premier sauf s'ils considéraient que leur vache, sacrée évidemment, devait avoir eu une part de chaque mets avant de commencer le repas. Chez les ruraux pauvres il arrivait que, tenues de se contenter des restes, les femmes n'aient plus grand chose, voire seulement du pain avec du sel.

En mars 2015, une organisation, la *Rajasthan nutrition project* (RNP) s'est aperçue que sécurité et insécurité alimentaires pouvaient être constatées dans les mêmes foyers et ce, en fonction du sexe, voire de l'âge, les enfants n'ayant pas non plus assez. En dépit de quelques résistances et après avoir montré à quoi ressemblait une assiette d'homme et une assiette de femme, elle a obtenu que dorénavant et pour deux ans, les repas se prennent en commun. Au bout de deux ans, elle est venue voir le résultat. Elle a relevé une grande amélioration de l'état de santé des femmes et des enfants et ce n'est pas tout. Les relations aussi ont changé : des hommes se sont mis à participer à la préparation du repas et des femmes qui ne se présentaient jamais que face couverte devant leur beau père se sont dévoilées.

Moins encourageant. C'est en 2012 qu'a eu lieu dans un autobus de Delhi le viol suivi de mort d'une étudiante, méfait qui a provoqué d'im-

portantes manifestations d'indignation. On aurait pu espérer une prise de conscience suffisante pour rendre la situation des Indiennes acceptable mais on apprend qu'entre 2014 et 2015 le nombre d'agressions sexuelles envers les femmes s'est accru en Inde de 12,5 % et l'usage de la force pour les déshabiller de 2,3 % et que plus de la moitié des enfants subissent des agressions sexuelles. Dans le même esprit, des politiciens ont attribué la responsabilité des multiples violences contre des femmes perpétrées durant la nuit du dernier Nouvel An à Bangalore à leur tenue et considéré que cela devait arriver. Il s'en est trouvé un, président régional de son parti, pour remarquer qu'il ne serait pas convenable pour sa sœur ni sa fille de sortir seule la nuit sans un homme de la famille, que les femmes devaient penser elles-mêmes à leur sécurité et ne pas sortir tard le soir à moitié habillées avec des amis.

La police ne s'attache pas non plus toujours à poursuivre les violeurs. Début novembre une jeune de 19 ans a voulu porter plainte. Elle avait été attaquée et violée durant deux heures par deux hommes puis attachée le temps qu'ils fassent venir deux de leurs copains qui l'ont à leur tour également violée. Dans deux postes de police, on a refusé sa plainte et si, finalement, deux agresseurs ont été arrêtés, c'est parce que les parents de la victime, tous deux officiers de police, les ont attrapés dans la rue, leur fille les y ayant reconnus.

Que des journaux indiens s'indignent du comportement des autorités et que deux officiers de police aient été sanctionnés pour avoir refusé de prendre la plainte d'une victime est peut-être bon signe pour l'avenir. □

ALGÉRIE : Depuis la dernière rentrée scolaire, la ministre algérienne de l'Éducation nationale est de nouveau l'objet de violentes critiques de la part de l'Association des oulémas (mouvement religieux historique). Ces derniers lui reprochent d'avoir supprimé la "basmala" (nom désignant l'expression «

Au nom de Dieu, Le Tout Clément, Le Tout Miséricordieux » de quelques manuels scolaires. La ministre est accusée de « nuire à l'identité » algérienne et « de porter atteinte à l'intégrité spirituelle de nos enfants ». « Laissez l'école tranquille » leur a-t-elle répondu, avant de préciser que la basmala « reste obligatoire dans le livre de la matière éducation islamique ». □

« Choisir la vie, c'est toujours choisir l'avenir. Sans cet élan qui nous porte en avant nous ne serions rien de plus qu'une moisissure à la surface de la terre ».

Simone de Beauvoir

PORTUGAL

Dans une décision de justice, des juges invoquent la Bible pour justifier la violence contre les femmes

« De nos jours, l'adultère commis par une femme est une attaque très sérieuse contre l'honneur et la dignité d'un homme. Dans certaines sociétés, la femme adultère est lapidée à mort. Dans la Bible, on peut lire que la femme adultère sera punie par la mort ».

Tels sont les termes utilisés par deux juges (un homme et une femme) afin de justifier la peine légère à laquelle a été condamné un homme reconnu coupable de violences graves envers sa femme adultère.

Selon Amnesty international Portugal, la mention de la Bible au tribunal est une violation du principe de séparation de l'Église et de l'État, pourtant inscrit dans la constitution portugaise. □

<http://www.slate.fr/story/152993/portugal-juges-justifient-violence-homme-par-adultere-de-sa-femme>



Guillaume

**La chronique
de Rahan**

LECOINTRE

Extinctions en vue

Le danger d'extinction chez les animaux vertébrés concerne les petites tailles et les grandes tailles. Au cours des 50 prochaines années, les mammifères tropicaux de grande taille seront les plus touchés.

Une synthèse scientifique récente fait le point sur les facteurs qui menacent les mammifères et les oiseaux terrestres, au premier chef l'agriculture, et le développement démographique de pays aux faibles rendements agricoles¹. L'impact est majeur sur les espèces de grande taille. L'article utilise un modèle pour prévoir les risques d'extinction d'espèces de mammifères et d'oiseaux pour les 50 prochaines années. Le risque est maximal pour les mammifères de grande taille d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud. Ils sont menacés par le morcellement et l'appauvrissement de leur habitat induits par les humains. Par la vitesse du réchauffement aussi, qui change ces habitats trop rapidement pour ces espèces aux temps de génération longs : leur lignage n'a pas le temps de s'adapter. Et enfin, la chasse continue de les menacer.

Mais la gamme complète des tailles a-t-elle vraiment été prise en compte ? Dans un article récent², une riche base de données enregistrant la masse corporelle de plus de 27 500 vertébrés (en gros, la moitié des espèces connues) a été croisée avec leur statut en matière de conservation tel qu'il figure dans les listes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). De plus, la variation de taille intra-spécifique est également prise en compte pour plus de 21 000 espèces. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que les risques les plus élevés ne concernent pas que les espèces les plus grandes, mais aussi les plus petites. Plus exactement, la probabilité d'extinction est positivement et significativement corrélée aux grandes tailles chez les oiseaux, les chondrichthyens (requins et raies), les mammifères. La courbe de risque est à « deux bosses » chez les amphibiens, les squamates (lézards et serpents) et chéloniens (tortues), et les actinoptérygiens (poissons à nageoires rayonnées) : ce sont les petites tailles et les grandes tailles qui sont les plus menacées. Pour l'ensemble des vertébrés, le point de flexion de cette bimodalité s'effectue autour d'une masse de 35 grammes. Plus la gamme de taille est grande dans une espèce, plus elle a tendance à être menacée, et ceci pour tous les vertébrés. Lorsque la nature des risques pesant sur les espèces menacées tels qu'ils sont iden-

tifiés par l'UICN est comparée à leur masse, il apparaît que les grandes tailles sont surtout menacées par la chasse, puis la fragmentation de l'habitat, et les petites tailles par la pollution, la perte d'habitat par le défrichage ou l'agriculture.

La même UICN a récemment rendu ses résultats³ pour la faune de mammifères sur le territoire métropolitain français par un communiqué de presse du 15 novembre 2017. L'amélioration ou la dégradation du statut de protection sont donnés pour la période 2009-2017. Ça va mieux pour le bouquetin ibérique, le bouquetin des Alpes, la loutre d'Europe, le rhinolophe euryale, et le grand rhinolophe (deux chauve-souris). En revanche, ça va de mal en pis pour trois autres espèces de chauve-souris, le putois d'Europe (son habitat est touché par l'intensification des pratiques agricoles), le vison d'Europe (en danger critique), le crocodile leucode (sorte de musaraigne touchée par l'épanchement des pesticides), le desman des Pyrénées (petit insectivore aquatique). Une espèce de mammifères du territoire métropolitain français sur trois est menacée ou quasi-menacée, que ces mammifères soient terrestres ou marins. C'était une sur quatre en 2009. Sur l'ensemble des 125 espèces mammaliennes métropolitaines, 17 ont un statut d'espèce menacée (comme par exemple le loup, l'ours, le lynx d'Europe, et ceci malgré les directives de protection) et 24 autres un statut d'espèce quasi menacée comme par exemple le phoque veau marin, le molosse de Cestoni (une chauve-souris touchée par les collisions avec les pales des éoliennes) ou la noctule commune (autre chauve-souris).

Les meilleures solutions préconisées par l'UICN s'agissant du territoire métropolitain sont la restauration des zones humides et du bocage, le maintien de zones agricoles extensives, ainsi que des actions bien ciblées de protection pour les espèces touchées par les risques les plus graves d'extinction. □

¹ Tilman, D. et al. Nature 546, 73-81 (1er juin 2017).

² Ripple, W.J. et al. PNAS 114 (40) : 10678-10683 (3 octobre 2017).

³ voir : www.uicn.fr/liste-rouge-mammiferes
inpn.mnhn.fr/actualites/lire/8361